

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 42 du 1^{er} décembre 2016, 14 h 00

Palais du Pharo – Salle du Conseil – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 12 janvier 2017

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

Secrétaire de séance : Béatrice Adloff

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des Professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO, Vincent EGEA (pouvoir), Nathalie FABBE-COSTES, Marcel PASQUINELLI (pouvoir), Corinne TARDIEU, Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors Professeurs) :

Denis COLLOMP, François DEVRED (pouvoir), Mohammed KOUBITI, Mohamed OUERFELLI, Nathalie-Audrey RUBIO, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nils ATTIAS (pouvoir), Adrien CATALAN (pouvoir), Lucie CHUNIAUD, Esthèle GOURE, Florent GRAU (pouvoir), Morgane HENOCQUE, Eloïse HERVY, Loïc LE MOUËL (pouvoir), Valentin PEDOTTI, Florian POURCHET (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadine DISCALA-PENNEC, Corinne GORI.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Cheffia NATOURI (pouvoir).

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Effectif présent ou représenté : 28

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Julie ATLAN, Laurent BEN SOUSSAN, Michel CARETTE, Fanny CLAIN, Anne DEMEESTER, Pierre GRANIER, Chantal GUITTET-DURAND, Laurence MOURET, Lionel NICOD, Idoya de PONCINS, Frédérique TESSIER.

ORDRE DU JOUR :

I Procès-verbal

- PV de la CFVU du 03/11/2016 (pour approbation)

II Actualités

III Présentation

- Mission Handicap (pour information)

IV Formation / Pédagogie

- Bilan E-Candidat (pour information)
- Bilan annuel Commissions Pédagogiques (pour information)

V Vie étudiante

- Bilan convention Festival d'Aix (pour information)

VI Dossier transverse

- Appel à projets Région (pour avis)

VII Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 14h05.



Il précise que le point d'ordre du jour dédié à l'Appel à projets Région ne sera pas abordé, aucun dossier n'ayant été recensé. Le VP Formation annonce par ailleurs qu'un communiqué syndical de la FSU sera lu, au titre du chapitre des questions diverses abordé en fin de séance.

I ACTUALITES

1) Accès en Master 1

Le VP Formation évoque la récente proposition de loi prévoyant la mise en place d'un processus sélectif à l'entrée en master 1, en lieu et place d'une sélection pratiquée à l'entrée en master 2. Il rappelle que les masters de Droit et de Psychologie n'auraient *a priori* pas vocation à s'inscrire dans ce cadre, ce qui conduirait ces formations à continuer de sélectionner à l'entrée en M2.

Parallèlement à ce contexte légal et réglementaire évolutif, la mise en place d'un portail national des masters est prévue pour janvier 2017, portail qui viserait à afficher les capacités d'accueil des différentes formations, ainsi que les modalités d'analyse des candidatures. Dans la perspective d'une publication de ces éléments sur la plateforme nationale susmentionnée, une validation préalable par les instances de l'établissement s'impose, ce qui a nécessité la programmation d'une CFVU exceptionnelle planifiée pour le 12 décembre 2016.

Le VP Formation annonce toutefois que le maintien de cette séance n'est pas certain. La réforme portée par cette proposition de loi présente l'indéniable avantage d'une mise en cohérence de la réglementation française avec l'organisation des études universitaires en cycles LMD ; la mise en place de ladite réforme est cependant opérée dans des délais extrêmement contraints, et certaines questions n'ont à ce jour pas trouvé de réponse claire.

Tout d'abord, un problème de calendrier se pose : la date du vote définitif puis de la promulgation de la loi n'est pas fixée, alors même que la DGESIP enjoint d'ores et déjà aux établissements de renseigner le portail des masters. Il semble donc délicat, voire contreproductif, de publier des dispositions fondées sur un texte dont la validation est inachevée. Par ailleurs, le traitement des filières de Droit et de Psychologie doit être précisé. En effet, le maintien d'une sélection en M2 est opportun pour la filière de Droit, dans la mesure où de nombreux concours administratifs sont ouverts aux titulaires d'un niveau Bac + 4. L'impossibilité de pratiquer une sélection en M1 pour le master de Psychologie semble en revanche peu cohérente, les représentants académiques et professionnels de ce secteur réclamant de longue date une régulation des flux étudiants dès le niveau M1.

Devant ces incertitudes, le VP Formation constate que des échanges complémentaires avec les instances nationales sont nécessaires ; la CFVU exceptionnelle du 12 décembre 2016 ne sera donc convoquée que si les conditions sont réunies en vue d'acter des décisions stabilisées. Cette position est d'ailleurs adoptée par de nombreux établissements du territoire national. En tout état de cause, les membres de la CFVU seront informés dans les meilleurs délais.

Mme Mouret et M. Granier insistent sur le fait que les périodes de recrutement des étudiants publiées dans le portail national des masters seront assujetties aux contraintes réglementaires et techniques auxquelles l'établissement est confronté dans la gestion des candidatures. Dans la perspective de l'élaboration du calendrier de ces campagnes de recrutement, il sera nécessaire d'identifier l'événement ouvrant le délai de deux mois au terme duquel le candidat sera considéré comme admis dans le master de son choix en l'absence de réponse de l'administration universitaire. Ces clarifications réglementaires s'avèrent indispensables car elles conditionnent le paramétrage de l'application E-candidat, dont les éventuelles contraintes techniques pourraient également influencer sur le bornage des périodes de recrutement en master. A cet égard, M. Granier souhaiterait que la date de livraison de la nouvelle version d'E-Candidat soit portée à la connaissance des composantes. Il ajoute que, dans la nouvelle version, un dossier de candidature est présumé complet, et déclaré comme tel au candidat, dès lors que tous les espaces informatiques de stockage correspondant aux différentes pièces du dossier sont remplis. Ce procédé implique l'envoi au candidat d'un message lui indiquant que sa candidature est finalisée avant même que les services n'aient pu vérifier que les pièces déposées sur la plateforme de stockage correspondent bien aux documents idoines. Un tel mode opératoire est donc susceptible d'être préjudiciable à l'administration, qui doit répondre au candidat dans les deux mois suivant la notification indiquant à celui-ci que le dossier est effectivement renseigné : il est ainsi problématique que ce délai commence à courir alors même que la recevabilité de la candidature reste à confirmer. Compte tenu de ces diverses contraintes, M. Granier attire l'attention de l'auditoire sur l'opportunité d'éviter l'affichage de périodes de recrutement trop précises dans la plateforme nationale des masters, afin de limiter le risque juridique pour l'établissement. Mme Mouret note par ailleurs que de nombreux étudiants postulent sur plusieurs masters relevant de composantes distinctes : il est donc souhaitable que les périodes de recrutement des différentes formations soient harmonisées à l'issue d'une concertation entre composantes.

2) Journée Académie d'excellence

Le VP Formation évoque la récente journée dédiée à l'Académie d'excellence. Ces rencontres ont permis de dresser un bilan des programmes de formation déployés dans ce cadre ; des orientations ont également pu être dégagées en matière de pédagogie et de développement de l'offre de formation à l'international. Ces discussions ont pris la forme d'ateliers et de tables rondes. Cette journée de débats s'avère extrêmement concluante, même si les différents acteurs auraient souhaité pouvoir aborder davantage les questions prospectives : de nouveaux échanges seront organisés prochainement dans ce sens.



3) Appel à Manifestation d'Intérêt – Formation Continue

Le VP Formation informe la CFVU qu'AMU a souhaité répondre à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé au niveau national relativement à la Formation Continue. Les activités de Formation Continue requièrent d'importantes interactions avec le secteur privé. Or, cette dynamique est parfois freinée du fait des contraintes structurelles et des modalités réglementaires auxquelles sont assujetties les universités. Dans l'optique de surmonter ces obstacles, le projet soumis par l'établissement dans le cadre de l'AMI consiste à produire sur une année une étude d'opportunité et de faisabilité relative à la création d'une structure externe à AMU. Parmi les différents modèles juridiques envisagés figure notamment celui de la société filiale de l'établissement. S'inspirant du modèle de la société Protisvalor qui gère les contrats de recherche privée, cette filiale aurait vocation à faciliter le développement de la Formation Continue en prenant en charge certaines fonctions support et/ou de soutien afférentes ; l'activité de Formation Continue proprement dite demeurerait sous l'entière responsabilité d'AMU. Complétant ce propos, M. Carette ajoute qu'une telle filiale pourrait prendre la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS). Le régime de droit privé applicable pourrait permettre des échanges plus fluides avec les partenaires socio-économiques, l'enjeu étant d'assortir l'offre de Formation Continue universitaire d'une flexibilité et d'une réactivité analogues à celles que proposent les organismes privés, dans un contexte hautement concurrentiel.

4) Applications de calcul des coûts des formations

Le VP Formation informe la CFVU de l'élaboration en cours de deux applications de calcul des coûts pédagogiques ayant vocation à évaluer la soutenabilité financière de l'offre de formation de l'établissement.

L'application AUDE (Autofinancement des Diplômes d'Etablissement) vise un calcul du coût complet des diplômes d'établissement (calcul intégrant les coûts directs de la formation, auxquels s'ajoutent les coûts indirects comme par exemple les charges liées à la gestion administrative du diplôme, les frais liés à l'occupation des salles, les consommations de fluides...). C'est sur la base des coûts complets ainsi évalués que doivent être définies les grilles tarifaires correspondant à chaque formation, dans la perspective d'assurer l'autofinancement de chaque diplôme. Mme Almeras précise qu'AUDE est actuellement testée par les composantes proposant le plus grand nombre de diplômes d'établissement.

L'application PACOME (Plateforme d'Aide au Calcul des cOûts en Moyens d'Enseignement) se concentre quant à elle sur le calcul des seuls coûts pédagogiques directs, et porte sur le périmètre des diplômes nationaux. Le principe de ce logiciel consiste à calculer, sur la base de la saisie des heures d'enseignement dispensées de manière présentielle aux étudiants dans le cadre de la maquette, le volume d'Heures Equivalent Travaux Dirigés (HETD) correspondant. Le total ainsi consolidé permet d'évaluer le coût direct de la formation.

M. Nicod alerte l'assemblée sur le fait que PACOME est paramétré en fonction de certaines hypothèses qui ne valent pas pour toutes les composantes. Ainsi en est-il par exemple de la détermination du taux horaire moyen de rémunération des heures d'enseignement, ou encore de la comptabilisation des équivalences entre les heures de travaux dirigés d'une part, et de travaux pratiques d'autre part. A cet égard, le VP Formation observe que PACOME a vocation à permettre une estimation macroscopique du coût d'une formation considérée dans sa globalité, dans la perspective d'une validation de l'offre de formation de l'ensemble de l'établissement au niveau des mentions ; le coût détaillé des maquettes de chaque formation sera estimé de manière plus précise dans un second temps.

II PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 3 novembre 2016

A l'unanimité, la CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2016.

III PRESENTATION

Mission Handicap

M. Ben Soussan présente à la CFVU la Mission Handicap dans ses aspects opérationnels développés à l'intention des usagers de l'établissement (voir annexe).

M. Carette s'interroge sur la fréquence et les modalités d'accompagnement des stagiaires de Formation Continue en situation de handicap.

Mme de Ponçons note que la subvention déléguée à l'établissement par la tutelle pour l'accompagnement des usagers en situation de handicap concerne *a priori* les seuls étudiants de Formation Initiale. Les textes prévoient toutefois un accompagnement de toutes les populations d'usagers concernées. L'utilisation par AMU des fonds dédiés est donc assez souple quant au régime d'inscription des usagers bénéficiaires, des virements internes pouvant être opérés pour orienter l'emploi des crédits davantage vers des étudiants de Formation Initiale ou vers des stagiaires de Formation Continue, selon les besoins.

M. Cassuto observe que les stagiaires de Formation Continue sont susceptibles de bénéficier de financements spécifiques par Cadremploi ou encore par l'AGEFIPH (Association des Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ; au sein de l'entreprise, les droits à la formation tout au long de la vie sont définis et calculés différemment pour les personnes en situation de handicap d'une part, et pour les salariés valides d'autre part.

M. Ben Soussan indique que l'établissement ne dispose guère à ce jour de données chiffrées propres à évaluer les proportions respectives d'étudiants de Formation Initiale et de stagiaires de Formation Continue ayant déclaré un handicap. Des statistiques éparses peuvent être recensées à cet égard, mais ces chiffres demandent à être consolidés afin de disposer d'une meilleure vision d'ensemble de la situation. M. Cassuto note que l'établissement



manque en effet de recul quant à ces problématiques, dans la mesure où l'accès à l'enseignement supérieur des personnes en situation de handicap est relativement récent.

A la demande de MM. Koubiti et Ouerfelli, Mme Delorge précise la procédure d'attribution ainsi que les modalités de financement des bourses associées aux contrats doctoraux handicap. Ces fonds sont affectés à la faveur d'une campagne annuelle, et peuvent être prolongés sur une échéance pluriannuelle pour un même bénéficiaire.

Mme Tardif note que le cursus des étudiants en situation de handicap est encadré par un PPES (Plan Personnalisé d'Etudes Supérieures), qui définit les aménagements spécifiques à mettre en œuvre au regard des préconisations émises par les médecins du SIUMPPS. Outre les aménagements strictement académiques, le PPES peut prévoir des mesures sanitaires dont la mise en œuvre sera de fait placée sous la responsabilité d'équipes pédagogiques qui n'auront pas été préparées ni accompagnées dans cette démarche. A titre d'exemple, Mme Tardif cite le cas d'un étudiant pour qui le SIUMPPS a préconisé que celui-ci soit positionné à proximité d'un défibrillateur durant les enseignements et les examens. Mme Tardif attire l'attention de la CFVU sur le fait que les enseignants, une fois prévue la mise en place de ce défibrillateur, se sentent démunis dans l'hypothèse où il s'avèrerait nécessaire de pratiquer un acte au moyen de cet appareil. Plus largement, le VP Formation relaie un malaise certain exprimé au sein de la communauté enseignante, qui doute du bien fondé de faire peser sur les équipes pédagogiques une responsabilité relative à des actes de premiers secours.

M. Ben Soussan observe que l'utilisation du défibrillateur automatique est avant tout un geste citoyen. Tout en validant cette thèse, Mme Tardif tient tout de même à la nuancer, rappelant que la présence du PPES induit un transfert implicite de responsabilité vers l'enseignant relativement aux mesures d'accompagnement consenties à l'étudiant en situation de handicap.

M. Ben Soussan estime nécessaire de saisir le SIUMPPS afin d'établir dans ce sens un dispositif de préparation et d'accompagnement de la communauté universitaire dans son ensemble à l'utilisation des dispositifs mis en place dans le cadre des PPES. Dans le prolongement de ce propos, M. Cassuto note que la formation des enseignants-chercheurs aux gestes de premier secours pourrait être intégrée au Schéma Directeur du Handicap. Mme Delorge ajoute que la Direction Hygiène Sécurité et Environnement (DHSE) se dit d'ores et déjà prête si nécessaire à mettre en place un plan de formation à destination des enseignants-chercheurs. Concernant les étudiants, M. Pedotti souligne le projet actuellement en cours de proposer des formations aux premiers secours aux étudiants impliqués dans le tissu associatif, l'objectif étant de constituer un réseau de proximité d'étudiants relais et de correspondants compétents pour prodiguer d'éventuels premiers soins.

M. Ben Soussan indique que les PPES mis en place dans le contexte universitaire résultent parfois de la transposition à l'enseignement supérieur des protocoles de soins en vigueur dans l'enseignement secondaire. Il serait ainsi souhaitable que les usagers concernés par les PPES, ainsi que leurs familles, soient mieux informés des possibilités offertes par l'université. Cette question aurait par ailleurs vocation à être discutée de manière plus approfondie avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

IV FORMATION / PEDAGOGIE

1) Bilan E-Candidat

Mme Atlan expose à la CFVU le bilan relatif à l'application E-Candidat annexé au présent procès-verbal.

Dans le prolongement des échanges tenus au titre du point d'actualité de ce jour dédié à l'accès en Master 1 (voir *supra*), les participants insistent sur les difficultés majeures rencontrées en vue de borner les campagnes de recrutement des étudiants, tout particulièrement dans les formations sélectives.

Le bornage de ces campagnes est tout d'abord assujéti au cadre juridique régissant les rapports entre les administrés et l'établissement. Ce cadre juridique est le suivant : une candidature déposée auprès de l'établissement et restant sans réponse dudit établissement dans un délai de deux mois suivant le dépôt est considérée comme implicitement validée.

Cette règle, selon laquelle un silence de l'administration dans un délai de deux mois suivant le dépôt d'une demande vaut acceptation de ladite demande, sera ci-après dénommée par l'appellation *Silence Vaut Accord*, et retranscrite par le sigle *SVA* ; le délai de deux mois susmentionné sera dénommé *délai SVA*.

Il s'avère malaisé d'identifier l'événement de nature à déclencher l'ouverture du délai SVA au terme duquel la candidature sera tacitement acceptée. Cette difficulté trouve ses sources non seulement dans les contraintes techniques liées à l'utilisation d'E-Candidat, mais également dans la complexité et la diversité des procédures de sélection elles-mêmes.

Mme Tardif rappelle qu'E-Candidat caractérise informatiquement le dossier de candidature comme étant complet dès lors que les espaces de stockage correspondant aux différentes pièces attendues auront été remplis, et que l'utilisateur aura activé dans l'interface une fonctionnalité attestant que le dossier est complet et peut être transmis à l'administration. L'activation de cette fonctionnalité par le candidat confère au dossier le statut technique *Réceptionné*. Or, c'est cette étape qui confirme au candidat que l'établissement a bien pris connaissance du dossier, constituant ainsi une forme d'accusé de réception propre à déclencher le délai SVA. Il faut donc clarifier la configuration de l'interface utilisateur d'E-Candidat, qui suggère qu'il appartiendrait au candidat lui-même d'apprécier le caractère complet ou incomplet de son dossier. Par ailleurs, il importe de définir précisément qui est habilité à certifier la recevabilité du dossier transmis. Cela impose de circonscrire plus objectivement ce que recouvre la notion de validité du dossier, en dissociant ce qui relève de la validité technique d'une part, et ce qui



relève de la recevabilité réglementaire d'autre part. Il convient en outre de préciser la procédure à mettre en œuvre lorsque le candidat aura enregistré indûment son dossier comme étant complet. Dans ce dernier cas, il s'agit de fixer à partir de quand le délai SVA aura vocation à courir. M. Granier ajoute qu'il est nécessaire, lorsqu'une candidature est techniquement répertoriée comme étant complète alors que les pièces déposées sont juridiquement irrecevables, de rédiger la notification de refus sur la base de motifs dont on aura pris soin de s'assurer préalablement qu'ils sont adaptés à ce cas de figure.

M. Carette observe que certains masters recrutent leurs futurs étudiants en vertu d'une procédure prévoyant le dépôt d'un dossier dans un premier temps, puis un entretien dans un second temps. Pour ces formations, il est très problématique que le délai SVA commence à courir dès le moment où l'étudiant active la fonctionnalité d'E-Candidat attestant que le dossier complet a bien été transmis à l'administration. En effet, dans la mesure où la sélection sera opérée au terme d'une analyse croisée du dossier et de l'entretien oral, la procédure associée sera nécessairement étendue dans le temps et entamera significativement le délai SVA considéré en jours calendaires (temps nécessaire à l'analyse du dossier, à la convocation des candidats aux entretiens, à l'audition des postulants...). Cela contraindra l'établissement à répondre aux candidats dans des délais excessivement contraints une fois l'instruction des candidatures entièrement achevée. Se fondant sur la règle SVA, M. Carette suggère l'interprétation suivante de ce cadre juridique : il pourrait être considéré que seule une absence totale de retour de l'administration au terme d'un délai de deux mois vaudrait accord relativement à la formulation d'une demande. M. Carette émet ainsi l'hypothèse que le délai SVA n'aurait pas nécessairement vocation à continuer de courir dès lors que l'établissement informerait le postulant que sa candidature est en cours d'instruction, et ce même si l'université n'est pas encore en mesure d'émettre la décision finale favorable ou défavorable. C'est pourquoi M. Carette demande si une notification adressée au candidat, lui signifiant que son dossier est en cours de traitement, pourrait éventuellement suspendre le délai SVA. Il s'agit de définir dans quelle mesure c'est la seule production de la décision finale qui constitue une rupture du silence de l'administration universitaire, ou si la communication au candidat d'une mise en attente du dossier peut avoir pour effet d'influer sur le bornage du délai SVA.

Ces discussions mettent en exergue un besoin prégnant de clarification relativement à l'interprétation du cadre juridique induit par la règle SVA ; il importe par ailleurs que le fonctionnement technique d'E-Candidat puisse être mis en phase avec ce cadre.

Les enjeux pédagogiques inhérents au recrutement des étudiants dans les formations ne sauraient être oblitérés par les contraintes juridiques et techniques ici évoquées. Il est ainsi rappelé que le processus de recrutement a vocation à permettre de capter les meilleurs candidats, dans un contexte fortement concurrentiel entre les différents établissements du territoire. Cela vaut tout particulièrement pour les filières sélectives ; au sein d'AMU, nombre d'entre elles constituent leurs futures cohortes à la faveur de campagnes, et non au fil de l'eau, dans le but de disposer d'une vue d'ensemble des candidatures avant d'acter la liste définitive des étudiants retenus.

Ainsi, Mme Mouret note que la date d'ouverture des campagnes de sélection est souhaitée la plus précoce possible, afin d'éviter que les meilleurs éléments ne se tournent vers d'autres établissements plus réactifs. Cependant, les équipes pédagogiques ne commencent à examiner les dossiers qu'une fois recensée la totalité de ceux-ci. Si le délai SVA commence à courir, pour chaque candidat, dès la date de dépôt du dossier, il n'est pas possible de définir une date unique de publication de la liste des étudiants sélectionnés. Cela invalide de fait l'organisation de campagnes de recrutement bornées dans le temps.

Dans le sens de ce propos, M. Nicod constate que certaines licences professionnelles au sein d'autres universités opèrent la sélection de leurs futurs étudiants au fil de l'eau, ce qui implique que les étudiants qui se voient admis dans ce contexte ne postuleront pas auprès d'AMU. Quant à la perspective de borner des campagnes de sélection tout en satisfaisant aux échéances imposées par la règle SVA, M. Nicod suggère l'éventualité d'accuser réception des dossiers de candidature en assortissant chaque accusé de réception d'une mention précisant la date à partir de laquelle lesdits dossiers seront étudiés ; ce serait alors cette date commune à tous les candidats qui constituerait le point de départ du délai SVA. M. Nicod propose que cette option soit analysée par les services juridiques de l'établissement.

Il est par ailleurs noté que les équipes pédagogiques qui statuent sur les candidatures s'attachent à disposer de dossiers aussi renseignés que possible, et faisant état des résultats les plus récemment obtenus.

A cet égard, Mme Tardif observe que les étudiants convoqués en seconde session au titre d'une année universitaire N ne prendront connaissance de leurs résultats définitifs qu'en juillet de cette même année, voire en septembre de l'année N+1, tout en étant susceptibles de postuler pour une admission dans la formation visée au titre de l'année N+1. Un candidat confronté à ce problème de calendrier se verra dans l'obligation de respecter les dates des campagnes de sélection fixées par la/les formation.s visée.s : il enregistrera donc sur E-Candidat tous les éléments dont il disposera au moment de la clôture de la période de dépôt des pièces du dossier, dossier qu'il déclarera complet en activant dans le logiciel le statut technique *Réceptionné* conditionnant une transmission à l'administration. Mme Tardif indique que dans ce cas, le candidat susceptible d'être retenu est déclaré admis sous réserve d'une communication ultérieure des relevés de notes de seconde session. Mme Tardif s'interroge toutefois sur le bien-fondé d'une telle procédure. Mme Atlan confirme la validité réglementaire de ce mode opératoire, l'administration n'étant pas fondée à réclamer à un candidat un document que celui-ci ne serait pas en mesure de fournir au moment de la clôture de la campagne de sélection : l'instruction de la demande débouche donc sur l'émission d'un avis sous réserve de complément du dossier au moment de l'inscription administrative. Mme Tardif objecte que ce procédé, s'il satisfait aux contraintes juridiques auxquelles l'université est soumise, n'est cependant



nullement opportun d'un point de vue pédagogique, tout particulièrement pour les formations sélectives. En effet, le recrutement dans ces filières s'appuie non seulement sur une évaluation de la valeur intrinsèque de chaque dossier, mais également sur une analyse des candidatures les unes par rapport aux autres : il est donc en principe nécessaire de disposer de dossiers entièrement constitués afin de pouvoir effectuer des comparaisons probantes et de statuer valablement. Dans ce contexte, il est problématique que certains dossiers soient traités malgré leur caractère incomplet, alors que d'autres candidatures seront examinées dans leur intégralité au moment de la sélection. Appuyant ces propos, M. Granier indique que les relevés de notes de seconde session font partie intégrante de l'appréciation pédagogique du dossier de candidature : il serait donc cohérent que ce soit la remise effective de ces relevés qui permette de caractériser le dossier comme étant complet, conditionnant ainsi le démarrage du délai SVA. M. Cassuto ajoute que certains candidats adoptent d'ailleurs spontanément cette interprétation, et ne déposent leur dossier qu'une fois leurs derniers résultats connus, ce qui suscite naturellement des candidatures tardives.

M. Koubiti observe que les discordances de calendrier entre, d'une part, la date de publication des derniers résultats au titre de l'année N, et d'autre part le bornage des campagnes de recrutement dans les formations pour l'année N+1, concernent plus particulièrement les usagers inscrits en télé-enseignement et souhaitant poursuivre leur cursus en enseignement présentiel. La publication des résultats de seconde session en télé-enseignement intervient souvent après la date limite d'enregistrement des dossiers dans E-Candidat. Il importe donc de veiller à paramétrer l'application en tenant compte de ces impératifs. Mme Atlan confirme que la plus grande attention est en effet apportée au fait d'adapter, dans toute la mesure du possible, le bornage des campagnes dans E-Candidat aux diverses contraintes calendaires susceptibles de survenir.

Des pistes sont ensuite évoquées en vue d'optimiser l'utilisation d'E-Candidat dans son environnement institutionnel. Mme Fabbe-Costes et M. Cassuto estiment nécessaire de mieux interfacier E-Candidat avec l'application Etudes en France. Les équipes enseignantes se livrent en effet à un lourd travail de contrôle des bases de données respectivement issues de chacun des deux logiciels, afin de s'assurer de la cohérence des données qui auront été saisies dans chacune des deux applications. Dans la perspective d'alléger ce travail de contrôle, le mieux serait de pouvoir croiser de manière automatique les tables respectives d'E-Candidat et d'Etudes en France. Un tel développement informatique permettrait de réduire les sources possibles d'erreur et ainsi de mieux sécuriser la procédure d'inscription des étudiants étrangers.

M. Collomp rappelle que les Commissions Pédagogiques statuent sur les demandes d'inscriptions formulées par des candidats insusceptibles de se prévaloir du titre requis pour intégrer de plein droit la filière de leur choix, ou pour y postuler si celle-ci est sélective. M. Collomp considère que l'articulation de l'utilisation d'E-Candidat avec les travaux des Commissions Pédagogiques ne peut être efficace que si la gestion de ces commissions est centralisée au sein d'une structure unique pour toute la composante.

Sont enfin abordées les perspectives relatives à la future livraison de la version 2 d'E-Candidat.

Mme Atlan indique que les membres du groupe technique de suivi d'E-Candidat, au sein duquel les composantes sont représentées, testent actuellement cette nouvelle version ; des réunions permettant de faire état du bilan de ces tests seront organisées prochainement.

En réponse à la question de Mme Mouret, Mme Atlan précise que les Commissions Pédagogiques susmentionnées, dont la liste avait été saisie par les composantes dans la première version d'E-Candidat, devront être à nouveau identifiées et saisies dans cette seconde version de l'application. Mme Mouret exprime son inquiétude quant à ce procédé, eu égard à la charge de travail considérable que représente cette opération. Elle sollicite la possibilité d'un développement informatique qui permettrait de basculer automatiquement vers la version 2 d'E-Candidat la liste des Commissions Pédagogiques initialement enregistrée dans la version 1.

M. Collomp souhaite que la nouvelle version de l'application donne davantage de souplesse en vue de se connecter à la fois à l'interface gestionnaire et à l'interface utilisateur. Mme Atlan précise que la version 2 d'E-Candidat ne comportera désormais qu'une seule interface.

M. Granier rappelle que des réponses types automatiques sont extraites d'E-Candidat puis adressées au candidat afin de lui signifier les modalités et/ou l'issue du traitement de son dossier (avis favorable, défavorable, information relative au fait que le dossier est incomplet...). Ces réponses automatiques sont actuellement encadrées par un format type unique, valant pour l'ensemble de l'établissement ; M. Granier estime que cette homogénéisation n'est pas adaptée aux spécificités de certaines composantes. Il souhaiterait donc que les réponses types soient définies non plus au titre de l'ensemble de l'établissement, mais par groupes de composantes. Dans l'hypothèse où un tel procédé serait retenu, M. Collomp attire l'attention de la CFVU sur la nécessité de valider ces réponses types au sein des instances compétentes, afin de sécuriser les procédures. M. Collomp ajoute qu'il serait opportun qu'E-Candidat puisse être utilisé en vue d'extraire des typologies de réponses faisant suite aux conclusions des Commissions Pédagogiques.

2) Bilan annuel Commissions Pédagogiques

Mme Almeras présente le bilan annuel des Commissions Pédagogiques (voir annexe).

Les échanges consécutifs à cet exposé portent plus particulièrement sur les statistiques relatives aux candidatures des ressortissants étrangers via la plateforme Etudes en France.

M. Koubiti demande s'il est possible de connaître la répartition de ces candidatures par niveaux. Mme Almeras indique que les données collectées n'ont pas pu être recueillies jusqu'à ce niveau de précision, la consolidation de ces statistiques étant trop lourde pour les composantes. Mme Mouret confirme ce propos, rappelant que de tels



éléments chiffrés ne peuvent pas être extraits d'E-Candidat, ce qui empêche une collecte automatisée de ces données ; les chiffres disponibles dans E-Candidat ne répondent pas au format du questionnaire adressé aux composantes dans la perspective du présent bilan. M. Collomp ajoute que la consolidation de ces statistiques est d'autant plus difficile que les Commissions Pédagogiques ne font pas dans la plupart des cas l'objet d'une gestion centralisée au sein d'une structure unique.

Compte tenu du prochain déplacement de la sélection en master du niveau M2 vers le niveau M1, M. Koubiti demande comment s'organiser le travail des Commissions Pédagogiques, concernant notamment le traitement des candidatures en M2 des étudiants étrangers. Le VP Formation indique que les Commissions Pédagogiques continueront d'intervenir sur leur périmètre de compétence, celui-ci étant susceptible d'ajustements en fonction des probables évolutions réglementaires.

M. Collomp attire l'attention de l'assemblée sur le fait que les candidatures traitées par le biais de l'application Etudes en France font l'objet d'un double examen. Les services consulaires se prononcent sur les éléments du dossier qui relèvent de leur compétence (notamment appréciation des conditions de ressources dont le candidat est à même d'attester) ; l'université évalue quant à elle le niveau académique de la candidature. Un dossier ayant reçu un avis défavorable des services consulaires empêchera l'obtention d'un visa et d'un titre de séjour, interdisant de fait la réalisation d'un cursus universitaire en France, et ce quelles que soient les conclusions de l'établissement quant à la qualité intrinsèque de la candidature. Or, M. Collomp rappelle que les candidats dont le dossier a été écarté par les services consulaires n'en sont pas informés par ces derniers, cette tâche incombant de fait à l'université. Cela impose aux composantes de répondre à tous les candidats ayant enregistré une demande dans Etudes en France, quel que soit l'avis final, et quelles que soient les conclusions des services consulaires. M. Collomp observe que cette procédure, complexe et lourde, débouche *in fine* sur un nombre réduit d'inscriptions effectives alors qu'elle appelle un travail substantiel des équipes.

V VIE ETUDIANTE

Bilan convention Festival d'Aix-en-Provence

Mme Tessier expose à la CFVU le bilan d'exécution de la convention conclue entre AMU et le Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence, ci-après dénommé Festival d'Aix (voir annexe).

Ce dispositif suscite une vive adhésion de l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire.

M. Pedotti relaie la motivation des étudiants, suggérant par ailleurs la mise en place d'une bonification semestrielle en vue de reconnaître et de valoriser la participation des étudiants aux activités déployées en partenariat avec le Festival d'Aix.

Mme Fabbe-Costes demande dans quelle mesure les ateliers organisés dans ce cadre à destination des usagers pourraient être également ouverts aux personnels d'AMU. Mme Tessier observe que de multiples initiatives en lien avec la pratique musicale existent déjà au sein d'AMU et se veulent fédératrices en intégrant des étudiants et des personnels de l'établissement, voire des lycéens. Mme Tessier cite à titre d'exemple les chorales, ou encore l'Orchestre Symphonique d'AMU.

Plus largement, Mme Tessier précise l'ambition des collaborations qui ont vocation à se développer prochainement entre AMU et le Festival d'Aix. Ces coopérations viseront à installer au cœur même des campus des espaces centraux d'échange autour d'événements musicaux impliquant non seulement le Festival d'Aix lui-même, mais également d'éventuels autres partenaires.

M. Collomp rappelle l'existence antérieure d'une unité d'enseignement dédiée à la *Découverte de l'opéra*. Mme Tessier confirme que cette option n'a été développée qu'au titre d'un nombre réduit de filières (musicologie, métiers du théâtre et de la scène notamment). Elle indique qu'un travail est actuellement mené dans la perspective de redynamiser les partenariats nécessaires à la conduite de cet enseignement, dont la mise en place s'avère complexe dans la mesure où il suppose une délocalisation physique des étudiants hors des murs de l'université.

VI QUESTIONS DIVERSES

Lecture d'un communiqué syndical de la FSU

M. Ouerfelli expose à la CFVU le communiqué syndical de la FSU annexé au présent procès-verbal.

A la demande de Mme Tardif, une clarification sémantique est apportée relativement à la mention dans le communiqué d'une *survalorisation des fonctions de gestion*, présentée comme intervenant au détriment de l'accomplissement des missions principales du service public d'enseignement supérieur. Mme Tardif confirme que de nombreux enseignants-chercheurs se consacrent à ces fonctions de gestion en plus de leurs strictes missions statutaires que sont l'enseignement et la recherche. Elle estime cependant que cet investissement supplémentaire est la plupart du temps réalisé en l'absence de toute reconnaissance institutionnelle ; lorsqu'une valorisation intervient, celle-ci n'est pas véritablement proportionnée à la charge effective de travail.

Le VP Formation avance l'interprétation suivante de ce passage du communiqué : il ne s'agirait pas de faire état d'une réelle survalorisation, mais plutôt d'une surreprésentation et d'une montée en charge des tâches de gestion.

Le VP Formation détaille ensuite quelques éléments de réponse aux assertions développées dans le communiqué.



Le texte fait tout d'abord référence au faible taux d'obtention de la licence en trois ans au sein d'AMU, l'établissement étant ainsi présenté comme mal classé au regard des chiffres publiés par la tutelle. Le VP Formation rappelle que cet indicateur est à manier avec prudence : il est en effet directement corrélé au niveau d'exigence défini par l'établissement lui-même en vertu de son autonomie pédagogique. De fait, ce chiffre peut augmenter pour tout établissement, dès lors que celui-ci aura fait le choix de délivrer un diplôme sur la base d'exigences abaissées. Susceptible de variations trouvant leurs sources dans un processus multifactoriel, le taux d'obtention de la licence en trois ans ne saurait donc en aucun cas être considéré comme le seul indicateur attestant de la qualité du service public d'enseignement dispensé par AMU. M. Pedotti exprime son étonnement quant à l'étendue de l'autonomie pédagogique des universités, principe qui, selon les modalités ici décrites, invalide manifestement toute possibilité d'harmonisation nationale relativement aux critères et exigences requises pour l'obtention du diplôme de licence. Par ailleurs, le VP Formation observe que les termes du communiqué semblent présenter l'approche par programmes et par compétences (APC) ainsi que la formation ouverte à distance (FOAD) comme des leviers actionnés dans le but notable de réaliser une économie financière sur le coût des formations. A cet égard, le VP Formation s'inscrit en faux : l'APC comme la FOAD appellent une ingénierie pédagogique spécifique représentant un coût certain. Loin de déboucher sur une quelconque économie, ces pratiques sont donc plutôt consommatrices de moyens pédagogiques supplémentaires et appellent à ce titre une gestion financière particulièrement rigoureuse et éclairée. Concernant AMU, les dispositifs de l'APC et de la FOAD ne sont mis en place qu'en raison de leur pertinence, de leur opportunité et, *in fine*, de la plus-value qu'ils offrent aux étudiants. Prétendre que l'établissement poursuivrait un but autre que la qualité intrinsèque des formations proposées constituerait un procès d'intention injustifié.

Le VP Formation souhaite enfin s'arrêter sur la thèse développée dans le communiqué, soutenant qu'AMU se livrerait à la suppression d'emplois statutaires au bénéfice de primes. Le VP Formation réfute cet argument. Il rappelle préalablement le cadre institutionnel et financier qui préside à la gestion des postes au sein de l'établissement. Compte tenu d'une autonomie financière qui s'est accrue pour les universités durant ces dernières années, il appartient à chaque établissement de maîtriser sa propre masse salariale. Ainsi, ladite masse salariale ne peut pas être suivie sous la seule forme d'un stock d'emplois et de postes ; il importe également de veiller à la consommation de l'enveloppe plafonnée de crédits dédiée aux rémunérations, et exprimée en euros. C'est donc dans la stricte limite de cette enveloppe que l'établissement déploie ses missions et élabore son offre de formation. Outre ce contexte, le facteur démographique du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) induit le processus structurel d'un accroissement de la masse salariale, en l'absence d'augmentation de l'effectif total des personnels. Pour AMU, le montant supplémentaire de masse salariale à assumer en raison du seul GVT s'élève à quatre millions d'euros. Malgré ce contexte budgétaire contraint, et malgré l'alourdissement des dépenses de personnel résultant du GVT, AMU a tout de même poursuivi les recrutements : sur la période 2013-2017, le nombre de ces recrutements se sera élevé à trois cent vingt, dont quarante fonctionnaires en position statutaire. Parmi ces quarante agents, une proportion de deux tiers est composée de personnels BIATSS, tandis que le dernier tiers relève des statuts des enseignants et enseignants-chercheurs. Le VP Formation insiste donc sur le fait qu'AMU n'a en aucun cas sacrifié le développement et l'acquisition de moyens humains nouveaux en dépit d'une situation financière pourtant peu favorable ; il est à noter que cet effort n'a pas été fourni par certains autres établissements du territoire, qui ont entièrement gelé les emplois sur une échéance de deux à trois campagnes.

Le VP Formation souligne la nécessité d'étayer toute prise de position par des données chiffrées exactes, fiabilisées, et opportunément replacées dans leur contexte.

En réponse à cet argumentaire, M. Koubiti rappelle que des gels de postes ont pourtant été opposés aux composantes lors de la dernière campagne d'emploi. Le VP Formation objecte que les chiffres à prendre en considération correspondent à un décompte du nombre net global d'emplois créés à l'échelle de l'établissement sur la période donnée, ce chiffre résultant du nombre total de postes créés auquel a été soustrait le nombre total de postes gelés. Selon cette méthode objective de calcul, la balance des créations d'emplois demeure excédentaire, même si certains postes ont en effet pu être gelés.

M. Ouerfelli note cependant que les discussions préparatoires à la constitution des maquettes d'enseignement pour l'accréditation de 2018 font ressortir d'importants freins à l'innovation pédagogique ; en effet, les composantes sont fortement engagées à ne pas ouvrir de nouvelles unités d'enseignement (UE). Le VP Formation attire l'attention de l'auditoire sur le fait qu'il ne s'agit nullement de brider les équipes pédagogiques par une austérité excessive, ni d'entamer la qualité des formations dispensées. Dans le contexte budgétaire contraint décrit ci-dessus, et compte tenu des ressources pédagogiques limitées dont dispose l'établissement, des arbitrages stratégiques s'imposent en vue de garantir une distribution optimale des moyens disponibles. C'est dans cette perspective qu'une étude a été réalisée relativement aux UE à faible effectif étudiant : ce recensement a mis en lumière l'existence de huit cents UE comportant moins de cinq étudiants. Le maintien de toutes ces UE mobilise des ressources substantielles rendues de fait indisponibles pour les enseignements accueillant un nombre important d'utilisateurs. C'est pourquoi des choix d'opportunité doivent être opérés en vue d'assurer un déploiement rationalisé des moyens pédagogiques. Dans cette même optique d'efficacité et de soutenabilité financière, la structuration de l'offre de formation d'AMU pour la prochaine accréditation devra se fonder sur une utilisation pertinente des fonds dédiés, ce qui n'empêche pas d'envisager dans quelle mesure certaines disciplines rares auraient vocation à être préservées, indépendamment de l'effectif étudiant effectivement concerné.

Revenant sur la FOAD, M. Koubiti estime que ce format d'enseignement, s'il présente un intérêt avéré, ne saurait cependant en aucun cas se substituer aux prestations d'enseignement présentiel que dispense l'université.



L'APC est ensuite de nouveau évoquée.

M. Pedotti indique qu'un développement de celle-ci est fortement plébiscité par les étudiants.

Le VP Formation précise l'objectif de cette ingénierie pédagogique, fondée sur une mise en résonance des contenus des formations avec les référentiels métiers relevant du champ d'insertion professionnelle de chaque filière. L'analyse de l'offre pédagogique actuelle d'AMU par le prisme de l'APC met en exergue diverses redondances qui montrent que de multiples filières, au sein de l'établissement, débouchent sur les mêmes métiers. Ces premiers travaux en lien avec l'APC permettent donc de mieux cartographier l'offre de formation et ainsi de mieux anticiper la structuration dans la perspective de la future accréditation.

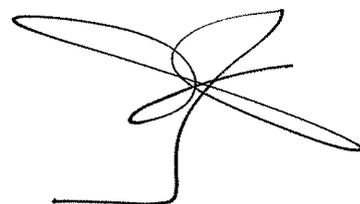
Mme Fabbe-Costes se montre très favorable au développement de l'APC. Elle estime toutefois que celle-ci ne doit pas conduire à une construction des formations privilégiant la seule acquisition de savoir-faire utilisables à court terme, au détriment de la capitalisation de compétences exploitables sur le long terme. Mme Fabbe-Costes considère que la formation universitaire se distingue des enseignements dispensés en école d'ingénieur en ce qu'elle permet une formation à la recherche, et par la recherche. Ce continuum entre formation et recherche constitue la spécificité, l'atout et la plus-value majeurs de l'université dans le paysage local et national de l'enseignement supérieur. Tout en déployant opportunément l'APC au sein d'AMU, il importera donc de veiller à garantir l'apprentissage de notions et d'aptitudes que le diplômé pourra réinvestir tout au long de sa carrière.

M. Koubiti note que de récentes études mettent en évidence certaines des limites de l'APC : il s'agira donc de conserver une vigilance certaine quant à ce type d'ingénierie pédagogique, et de ne pas y investir la totalité des moyens pédagogiques disponibles.

M. Carette rappelle que l'APC constitue une méthodologie dont l'efficacité est d'ores et déjà éprouvée ; elle répond à l'impératif de rapprocher les formations des besoins des métiers, et encourage une réactivité accrue face aux attentes du monde socio-économique. Ces ambitions convergent pleinement avec celles de la formation tout au long de la vie, laquelle constitue une mission statutaire majeure de l'université. Quant aux modalités de sa mise en œuvre, l'APC a bien évidemment vocation à être envisagée de manière souple, évolutive, et adaptée aux spécificités des établissements d'enseignement supérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, le VP Formation lève la séance à 17h23.

Thierry PAUL, Vice-président Formation

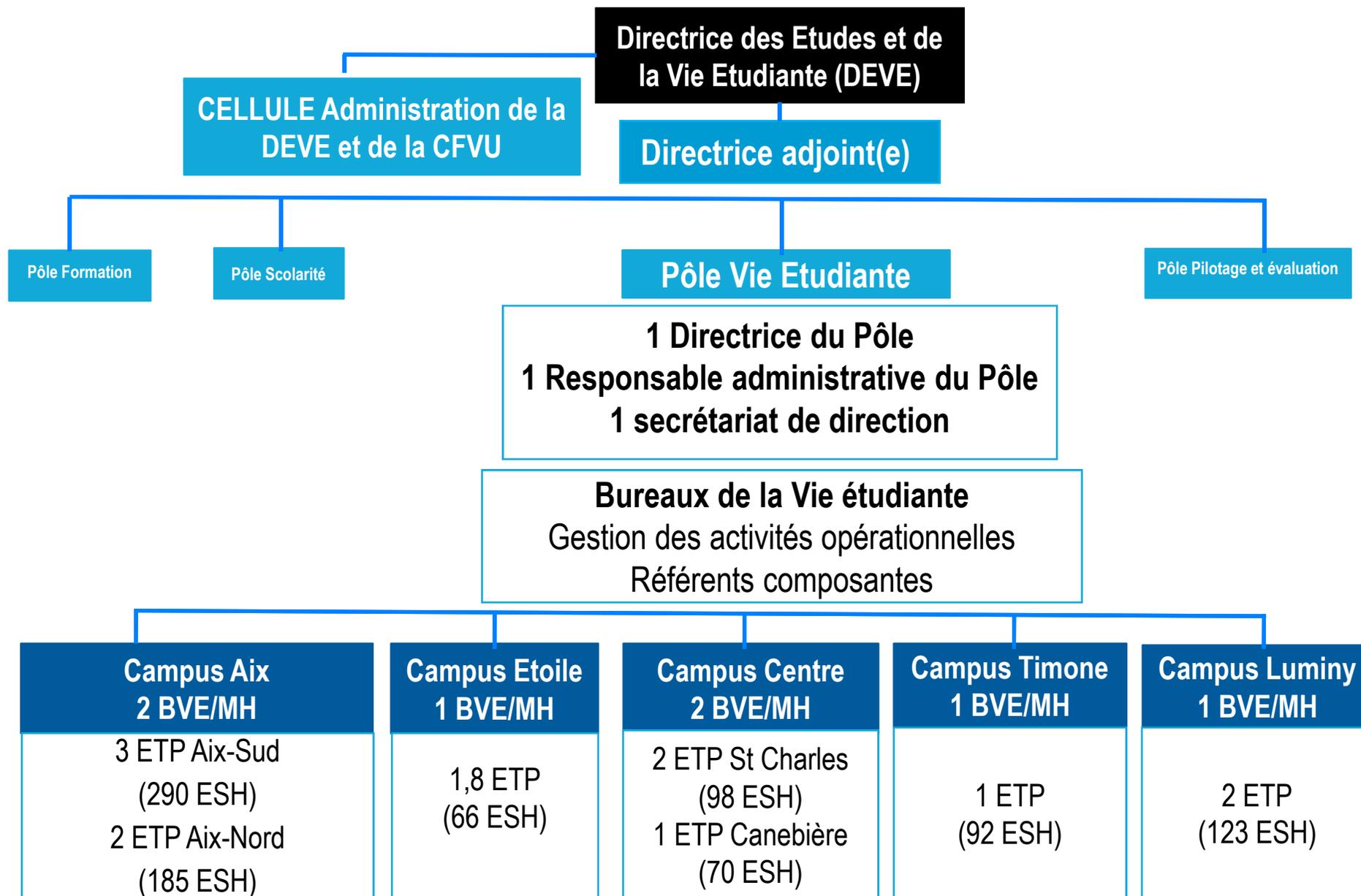


MISSION HANDICAP

CFVU 1^{er} décembre 2016

**L. Bensoussan, C. Creff,
B. Delorge**

**(Aix*Marseille
université**



ESH : Etudiants en Situation de Handicap

Effectifs

- Mission Handicap :
 - 1 Chargé de Mission
 - 16 Agents
 - 8 ETP

- Référents Handicap
 - 22 Enseignants, 10 BIATSS

Nombre ESH

- Universités : 91,5 % ESH dans l'enseignement supérieur (18794 en 2014-15)
- AMU :
 - 1218 ESH (PACBO 2015-2016)
 - **876 ESH** demandes aménagements

Composantes	Nb ESH	AMU	National
ALLSH	258	29,45%	36,2%
Sciences et Techniques	175	19,97%	17,5%
FDSP	152	17,35%	22,9%
IUT	85	9,70%	11,1%
Médecine	63	7,19%	9,2%

Mission Handicap – Projet Personnalisé d'Études Supérieures (PPES)

- Accueil et suivi des ESH
- Evaluation des besoins
- Fiche Handibesoins
- Formulaire sport
- Gestion des certificats médicaux (SIUMPPS)
- Réunions plurielles (*référénts handicap de composante, SIUMPPS, DHSE, RAD, SUIO...*)
- Elaboration rédaction des PPES
- Circuit de signature des PPES
- Liens avec les différents services d'AMU et des composantes

Mission Handicap – LMD

- Répartition par cycle d'études 2015-2016

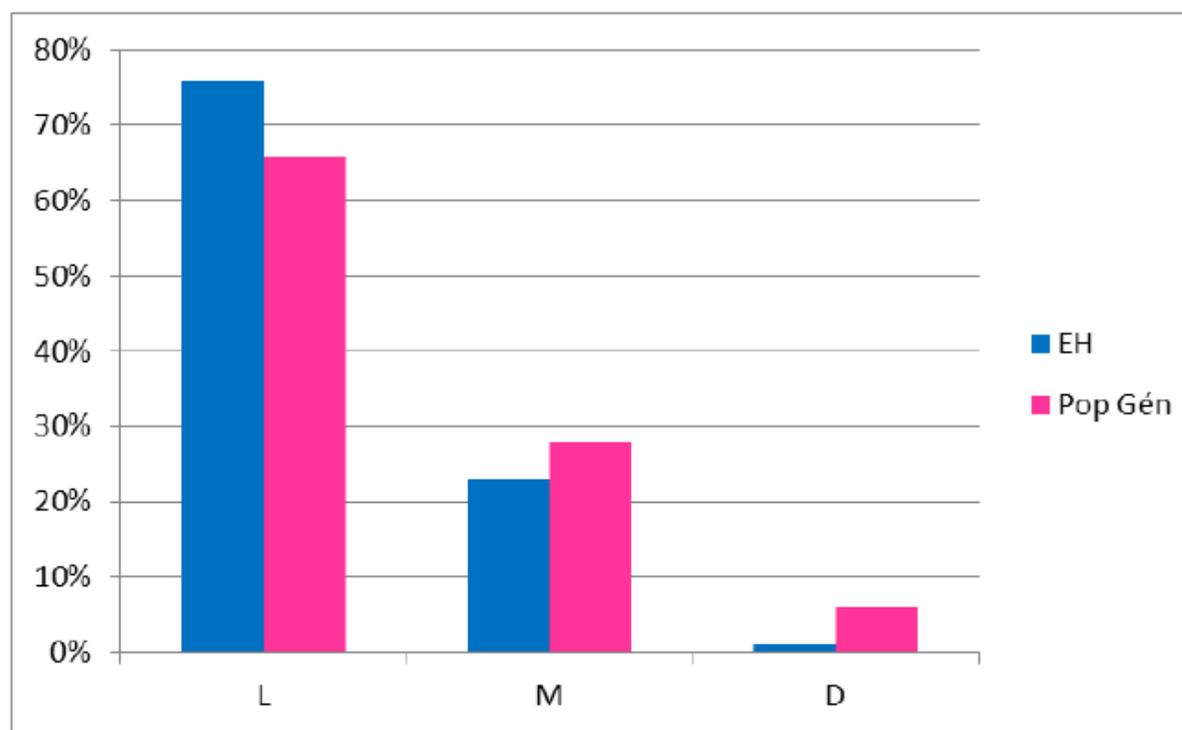
LMD	Nb ESH	AMU	National
Licence	697	79,57%	80,47%
Master	176	20,09%	18,79%
Doctorat	3	0,34%	0,74%

Contrat Doctoral Handicap (CDH) :

- Candidatures reçues : 7
- Candidatures retenues (CR) : 4
 - *CDH MENESR* : 2
 - *CDH Etablissement* : 1
 - *Prolongation* : 1

Chiffres MENESR – ESH / Pop générale

Répartition des étudiants handicapés dans les formations L, M et D :



EH : étudiants en situation de handicap ; pop gén : population générale étudiante.

Mission Handicap

- Utilité des aménagements et des actions mises en place
- Contrats doctoraux handicap :
 - Identification des doctorants ESH
(moins de demandes d'aménagement)
 - Coordination des différents services :
DRV, Ecoles Doctorales, DRH

Mission Handicap – Déficiences

- Handicap : Permanent : 828
 Temporaire : 48
- Top 5 :

Type déficiences (MENESR)	Nb ESH	AMU	National
Troubles langage et parole (dyslexie, dysphasie)	315	36%	22,4%
Autres	140	16%	10,2%
Troubles moteurs dont dyspraxie	125	14%	21,4%
Troubles psychiques	68	8%	13%
Troubles associés	60	7%	5,5%

Mission Handicap

- Personnalisation de l'accompagnement au regard du handicap des étudiants
- Adaptabilité des personnels
- Formation aux différentes déficiences
- Répartition différente en fonction des composantes
- Sites distants sans MH (Gap, Digne, Arles...)

Mission Handicap – Rapport 2015-2016

- **1444** Aménagements (*études et examens*)
- **93** recrutements étudiants (*secrétariat et prise de note*)
- **173** bonus "accompagnement ESH"

Aménagements	Nombre ESH
Majoration de Temps (<i>examens</i>)	811
Prise de notes (<i>études</i>)	196
Prêt d'ordinateur (<i>examens</i>)	194
Adaptation des sujets (<i>examens</i>)	82
Aménagement salle (<i>examens</i>)	80
Secrétariat d'examen (<i>examens</i>)	60
Soutien pédagogique (<i>études</i>)	21

Cout Total : 199 732,88 €* *Année civile 2015

Mission Handicap – Mise en place des aménagements

- Recherche d'étudiant pour les « bonus » accompagnement d'ESH (*prise de notes*)
- Recrutement (*publication des offres, commission de recrutement, suivi des services faits, suivi financier*) :
 - secrétariat d'examen
 - soutien pédagogique
- Gestion du matériel informatique
- Gestion des enseignements à distance
- Commande de matériels spécifiques, de services (*boucle FM, clé USB, logiciels adaptés, LSF ...*)

Mission Handicap – Sport (SUAPS)

- Questionnaire – ESH 2015-2016 :
 - 68 ESH pratique sportive / 380 réponses
- Accompagnement ESH dans pratique sportive par étudiants filière APAS (stage de L3 - SUAPS) :
 - 2 ESH accompagnés (Handicap moteur) en 2015-2016 sur Luminy
 - *10 ESH en 2016-2017 sur AMU*
- Autres actions :
 - Challenge du Monde des Grandes Ecoles et des Universités

Mission Handicap – Culture

- Accessibilité théâtres, manifestations, salles de spectacle
- Accessibilité Espace Culturel Fernand Pouillon
- Visite exposition en LSF
- Atelier de danse Handi-Valides – Festival de Marseille

Mission Handicap – Autres accompagnements

- Orientation vers la MDPH
- CROUS (logements adaptés)
- FSDIE social
- Orientation médicale spécialisée (dys)
- Lien vers les structures externes :
SAMSAH, Mobimétropole, ...

Mission Handicap – Communication

Actions de communication :

- Tout étudiant (*Journée d'accueil des étudiants (pré-rentrées composantes), Journée du futur bachelier, Salon de l'étudiant ...*)
- Spécifiques handicap :
 - Journée Dys
 - Ateliers découverte des métiers (*ARPEJEH*)
- Page internet dédiée à la Mission handicap
- Communication auprès du secondaire : 300 plaquettes de présentation du service distribuées auprès des Proviseurs des lycées

Mission Handicap – Rectorat

Rectorat :

- Réunion avec le rectorat - Conseillère Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés (ASH)
- Fiches préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur des élèves handicapés : **8 transmises** (rentrée 2015)

Mission Handicap – Rapport Ministère

- Demande MENESR :
 - Données ESH
 - Actions conduites
 - Dépenses engagées pour l'accompagnement des ESH
- Rédaction du rapport d'activités des actions conduites
- Elaboration du bilan financier des aides spécifiques (*humaines et techniques*)

Mission Handicap – Quelques exemples

- **Aménagement de locaux pour l'accueil d'une étudiante « enfant de la lune » :**
 - Réorganisation du planning des cours
 - Organisation de réunions techniques pour l'installation de filtres UV
 - Installation d'un équipement mobile permettant l'utilisation d'AMU skype pour le suivi à distance de certains cours
 - Sensibilisation des enseignants et information des étudiants
- **Accompagnement et suivi d'une étudiante amputée d'un membre inférieur :**
 - Mise en place d'une aide à la prise de notes et des enseignements de TD à distance
 - Orientation vers la MDPH
 - Accompagnement à la pratique sportive par un étudiant de la filière APAS en vue d'une participation au Challenge du Monde des Grandes Ecoles et des Universités





Conclusion

876 ESH, **1444** aménagements

Coordination entre l'étudiant, les enseignants et les différents services

Accompagnement ESH Etudes, Vie étudiante

ECANDIDAT

**BILAN DE LA CAMPAGNE
2016/2017**

Aix*Marseille
université

Sommaire :

- Bilan campagne 2016/2017
- Les statistiques de la campagne
- Les limites techniques de la V1
- Présentation d'Ecandidat V2

Bilan DEVE campagne 2016/2017

- Composantes impliquées dans cette campagne:
IMPGT, FDSP, ESPE, ALLSH, SCIENCES, FEG, POLYTECH, EJCAM
- Un peu plus de 500 commissions modélisées dans l'application représentant environ 35 000 candidats (en augmentation de 25%) et plus de 62 000 vœux émis.
- Les améliorations apportées par le groupe projet technique eCandidat ont facilité la gestion des candidatures.
- 959 utilisateurs pour cette application.
- Diminution du nombre de tickets d'assistance démontrant une professionnalisation des composantes.

Retour des composantes sur la campagne 2016/2017

- Les améliorations apportées par le groupe technique ont été très appréciées, notamment le « chat » pour dialoguer entre enseignants et gestionnaires.
- Retour très positif des enseignants.
- Diminution des problèmes rencontrés pour gérer la campagne de candidature.
- L'UFR Sciences a quelques dossiers qui ont disparu de l'application, tout comme l'IMPGT et l'EJCAM.
- Certaines composantes ont rencontré quelques difficultés pour « la 2^e » campagne avec la réouverture du dépôt de vœux.

Les statistiques de la campagne

Complétude des dossiers

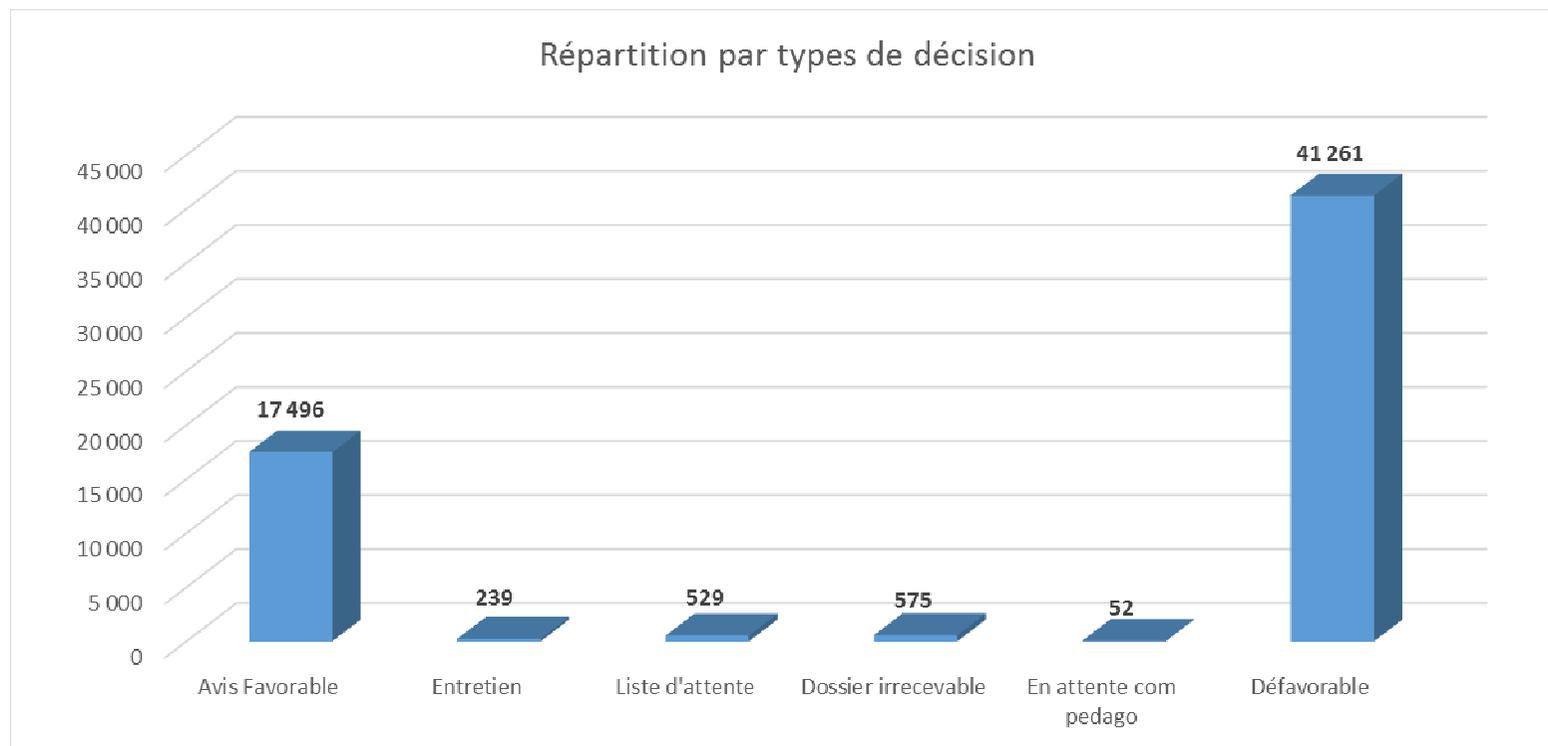
Aix-Marseille Université		Pourcentage
Nombre de dossiers total	62 802	100,00%
Arrivé mais non traité	17 833	28,40%
Arrivé mais incomplet	13 878	22,10%
Arrivé et complet	31 091	49,51%



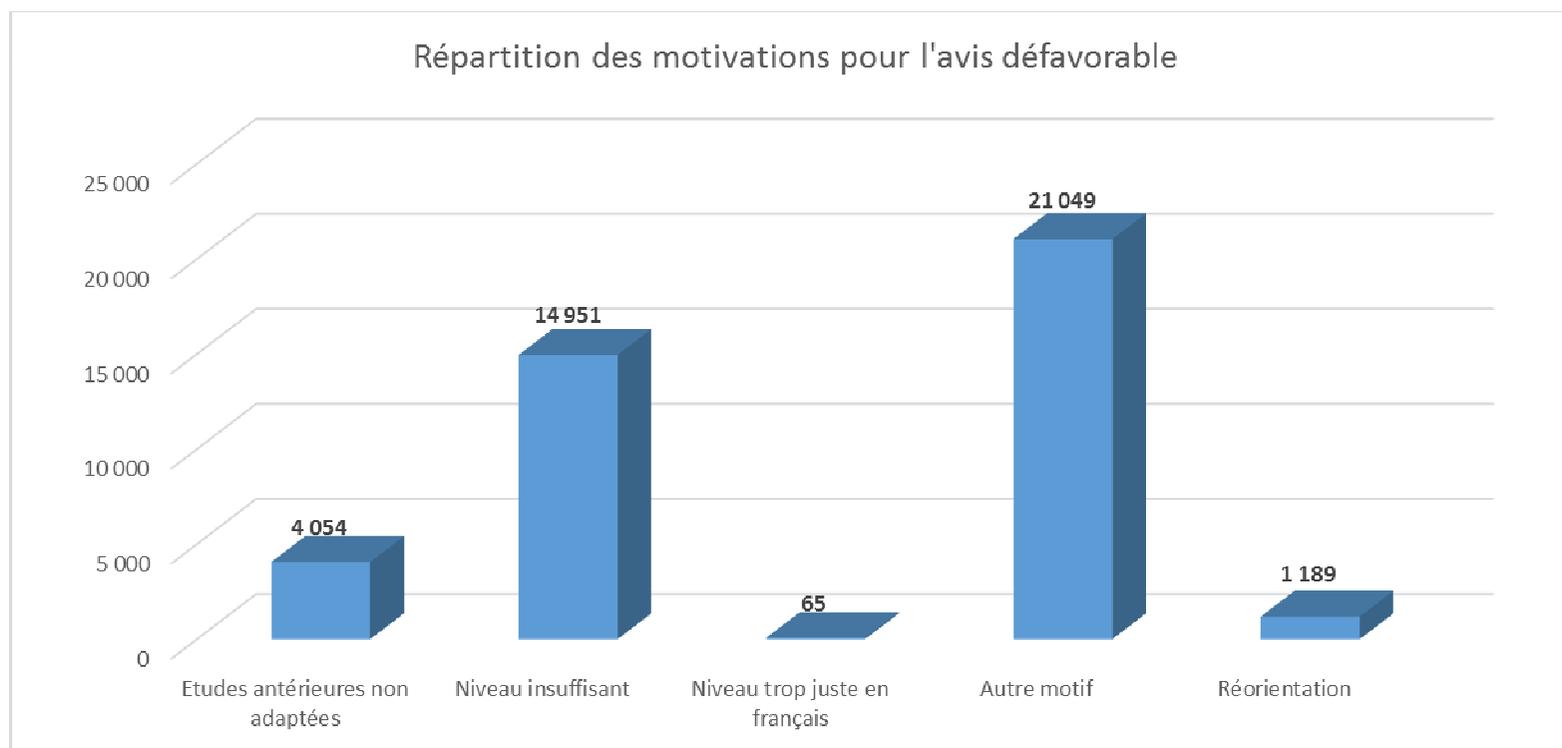
Un dossier « arrivé et non traité » ne doit être pas être assimilé à un dossier sans avis.

Il s'agit seulement de la complétude des dossiers. 90 % des dossiers arrivés mais non traités ont reçu un avis dont 87 % d'avis défavorable.

Répartition des avis



Répartition des motivations de refus



La confirmation/ désistement des candidats retenus

Aix-Marseille Université		Pourcentage
TOTAL AVIS FAVORABLE	17 496	100,00%
Confirmé	9 280	53,04%
Désisté	2 361	13,49%
Ni confirmé ni désisté	5 855	33,46%

Les limites technique d'eCandidat V1 »bis »

- Rappel: eCandidat V1 utilise une technologie obsolète
- La V1 n'est plus une application maintenue par la communauté ESUP
- Une forte sollicitation du serveur a perturbé sur une très courte période la disponibilité de l'application
- Instabilité de l'application : 3 cas d'étudiants où des informations ont disparu → introuvable

Présentation d'Ecandidat V2

- Nouvelle technologie
- Communauté active sur l'application
- Développeur réactif...
- Les développements sont à penser et à partager au niveau de la communauté des utilisateurs
- Possibilité de rajouter des serveurs à la demande et de manière transparente, selon les besoins pour gérer les fortes sollicitations de l'application
- La segmentation des ressources : côté candidat / côté gestionnaire , la sollicitation de l'application des uns n'aura pas d'impact sur la disponibilité de l'application des autres.

Présentation d'Ecandidat V2

- Application plus ergonomique et intuitive, exemple : la dénomination des menus
- La dématérialisation est intégrée à l'application
- Possibilité de créer un type de décision et le mail correspondant
- Envoi de mails aux utilisateurs lors des maintenances
- Assistance facilitée avec la connexion à la place du gestionnaire
- Export de liste plus complet pour la gestion de la complétude des dossiers (ex : date de statut de dossier complet).
- Présence également de filtres pour isoler les populations.
- LimeSurvey remplace Orbéon pour la création de formulaire complémentaire
- Une version évolutive est attendue en décembre où nous devrions retrouver des fonctionnalités de la V1 « bis » comme le « chat ».

Les limites d'Ecandidat V2

- SVA : le candidat transmet sa candidature une fois que son dossier est « complet » → Définir une nouvelle organisation ?
- Reformuler tous les utilisateurs
- Pas de module de statistiques intégré à l'application , pas d'univers BO. Le module d'export semble suffire
- Aucune donnée reprise de la V1

BILAN ANNUEL DES COMMISSIONS PÉDAGOGIQUES

CFVU 1^{ER} DECEMBRE 2016

Rappel réglementaire

Cadre national :

Articles D613-38 à D613-50 du code de l'Éducation : fixent le cadre national des conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Déclinaison AMU :

- Courrier de cadrage du Président en date du 21 février 2012,
- Guide AMU des commissions pédagogiques approuvé par la CFVU du 6 février 2014 et ajustements approuvés par la CFVU du 15 janvier 2015,
- Courrier du Vice-Président Formation du 10 février 2016 relatif aux conclusions issues du bilan annuel 2015/2016 des commissions pédagogiques (et plus particulièrement le rappel des critères d'appréciation des demandes d'inscription en M1 pour les titulaires de licence professionnelle).

Bilan global au niveau d'AMU

Nb de dossiers examinés			Nb de décisions favorables		
Diplômes étrangers via Campus France	Diplômes étrangers hors Campus France et diplômes français	Nombre total de dossiers examinés	Diplômes étrangers via Campus France	Diplômes étrangers hors Campus France et diplômes français	Nb total de décisions favorables
24 522	44 411	68 933	2 360 (9,62% de l'ensemble des dossiers examinés)	14 472 (32,59% de l'ensemble des dossiers hors Campus France et diplômes français examinés)	16 832 (24,42% de l'ensemble des dossiers examinés)

Bilan chiffré : campagne candidatures 2016/2017

Données quantitatives sur le nombre de dossiers traités (avec % d'évolution par rapport à 2015/2016) :

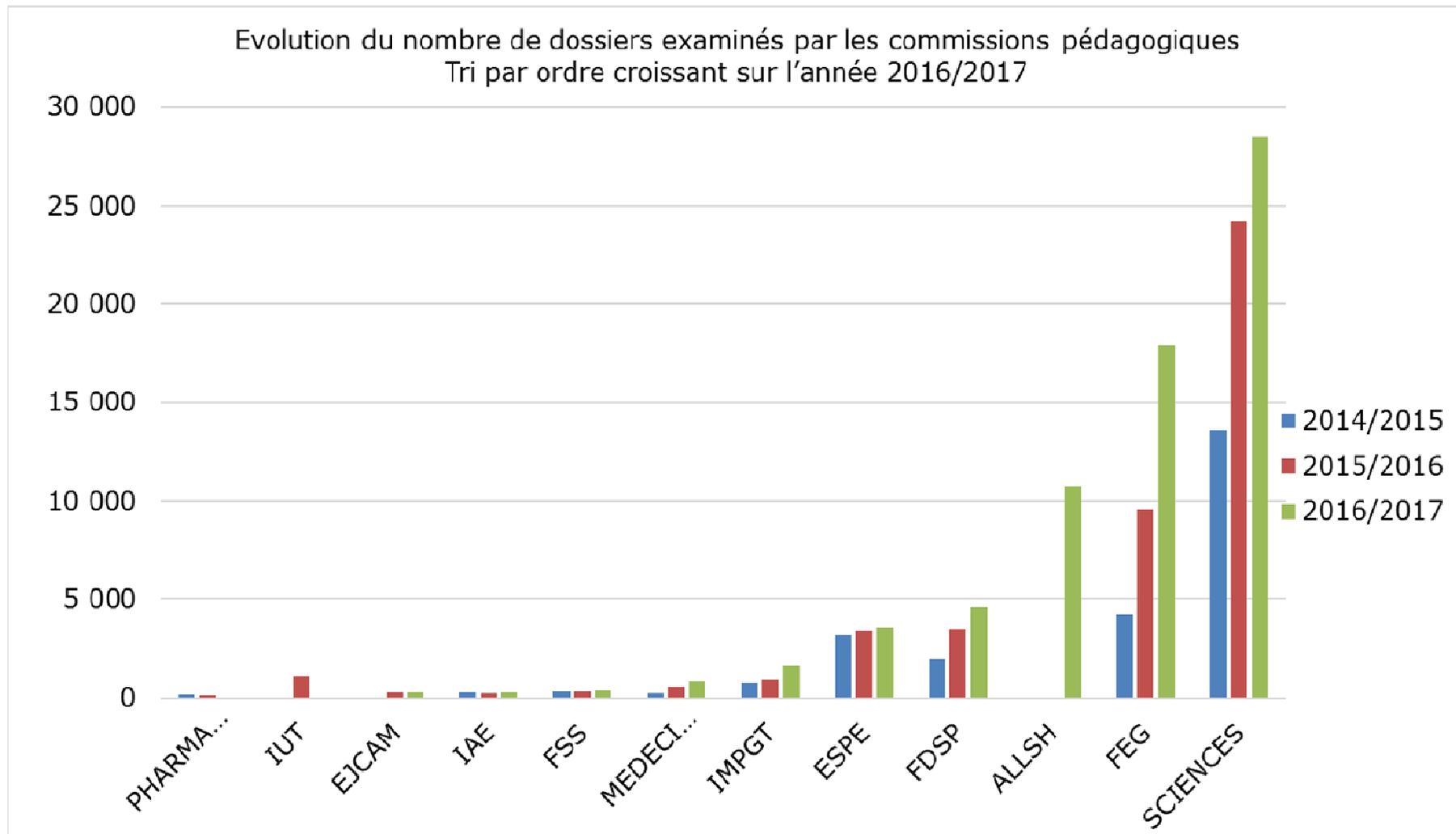
Composante	Nb de dossiers examinés (Campus France)		Nb de décisions favorables (Campus France)	Nb de dossiers examinés (diplômes étrangers hors Campus France et diplômes français)		Nb de décisions favorables (diplômes étrangers hors Campus France et diplômes français)
ALLSH	3 293		487	7 440		2 566
EJCAM	139	2,96%	6	151	-5,63%	80
ESPE	320	2185,71%	35	3 254	-3,93%	1 961
FDSP	2 586	38,96%	138	1 996	25,61%	983
FEG	5 227	127,56%	301	12 704	74,08%	2 706
FSS	58	-51,26%	1	348	32,82%	184

Bilan chiffré : campagne candidatures 2016/2017

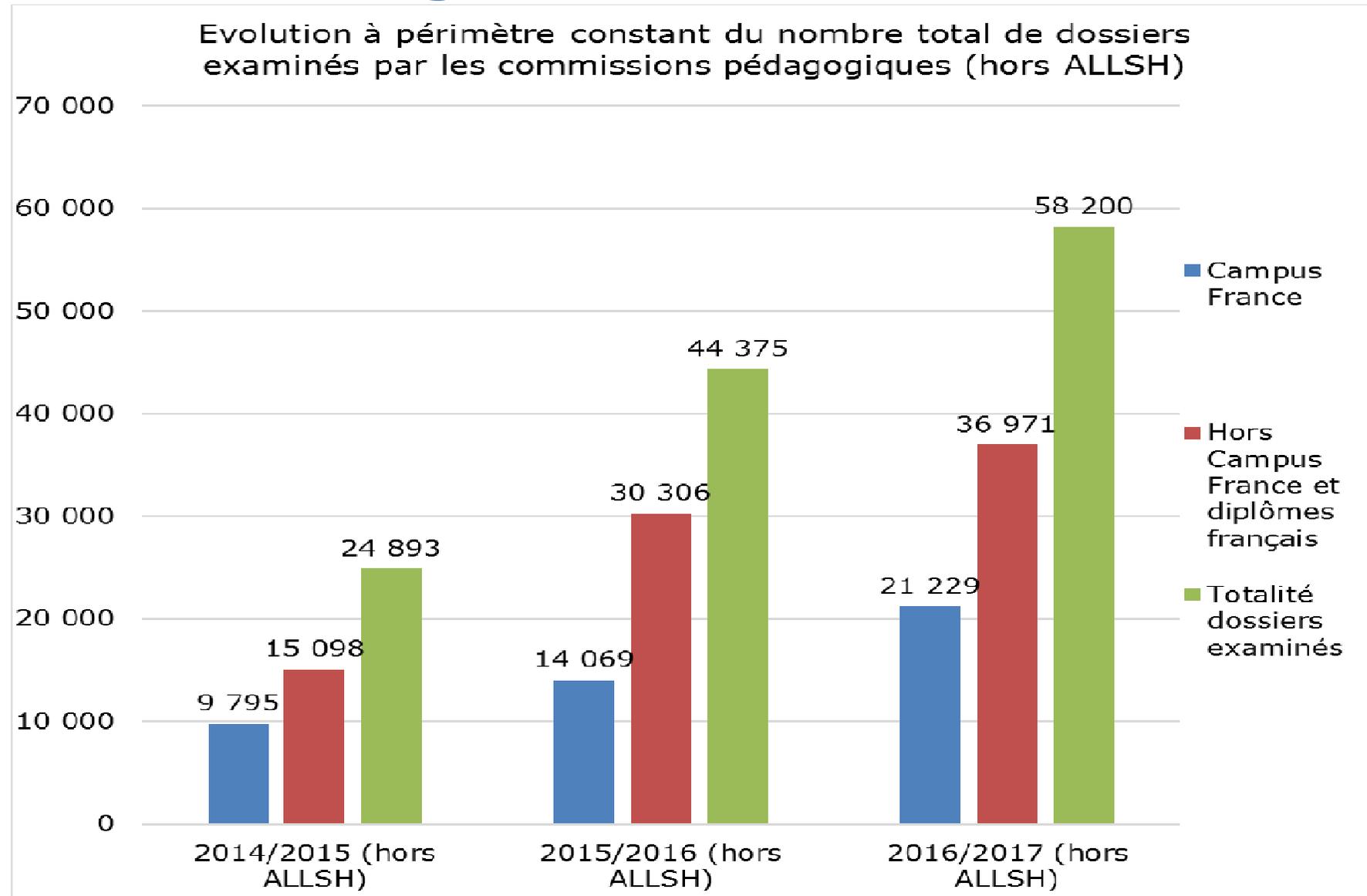
Données quantitatives sur le nombre de dossiers traités (avec % d'évolution par rapport à 2015/2016) :

Composante	Nb de dossiers examinés (Campus France)		Nb de décisions favorables (Campus France)	Nb de dossiers examinés (diplômes étrangers hors Campus France et diplômes français)		Nb de décisions favorables (diplômes étrangers hors Campus France et diplômes français)
	Nb	% d'évolution		Nb	% d'évolution	
IAE	26	-3,70%	26	301	20,88%	301
IMPGT	220	-52,17%	60	1 446	199,38%	947
IUT	21	-98,03%	20	41	-36,92%	34
MEDECINE	772	61,51%	158	80	1,27%	31
PHARMACIE	0		0	2	-98,63%	2
SCIENCES	11 860	55,79%	1 128	16 648	0,36%	4 712

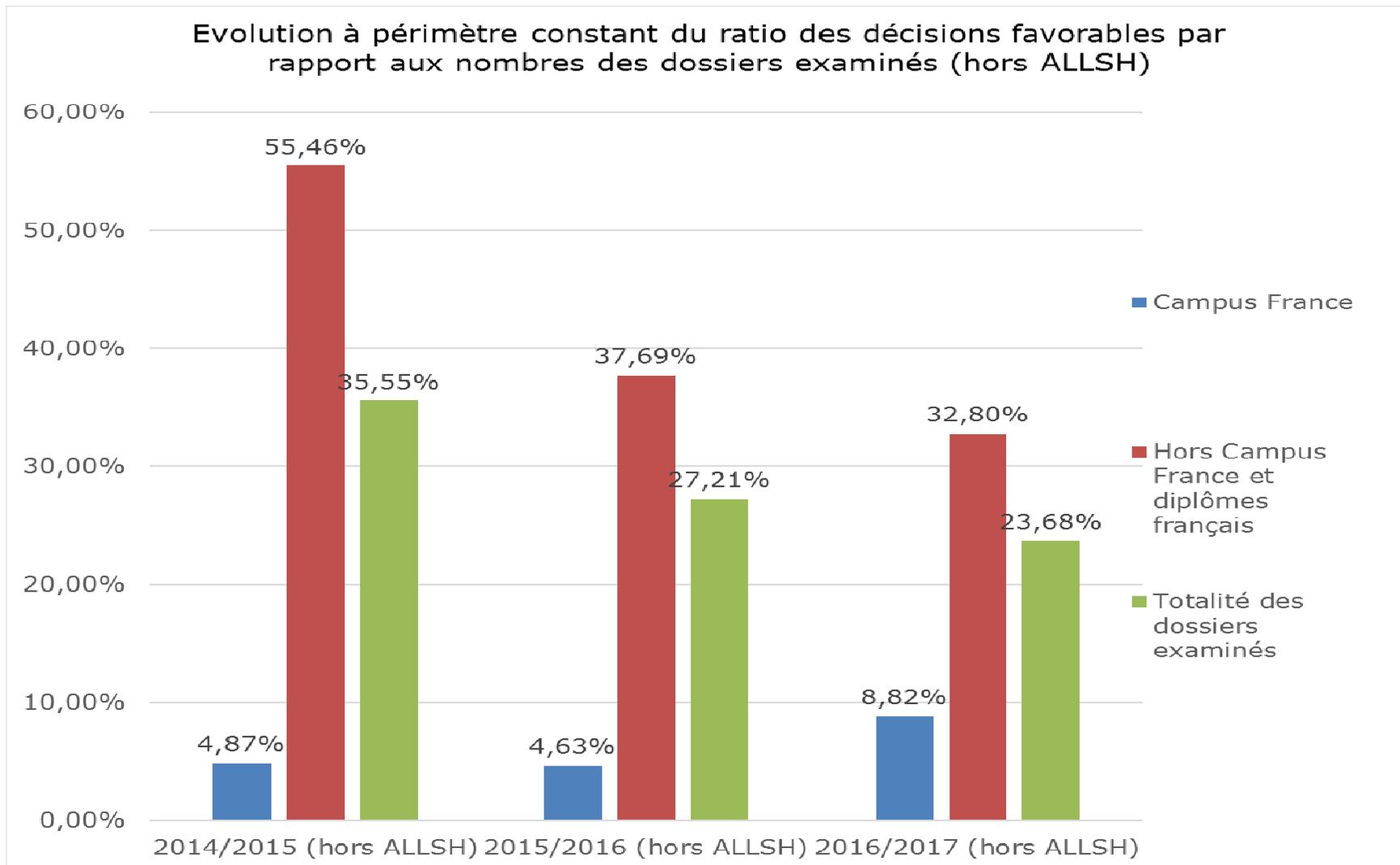
Bilan chiffré : campagne candidatures 2016/2017



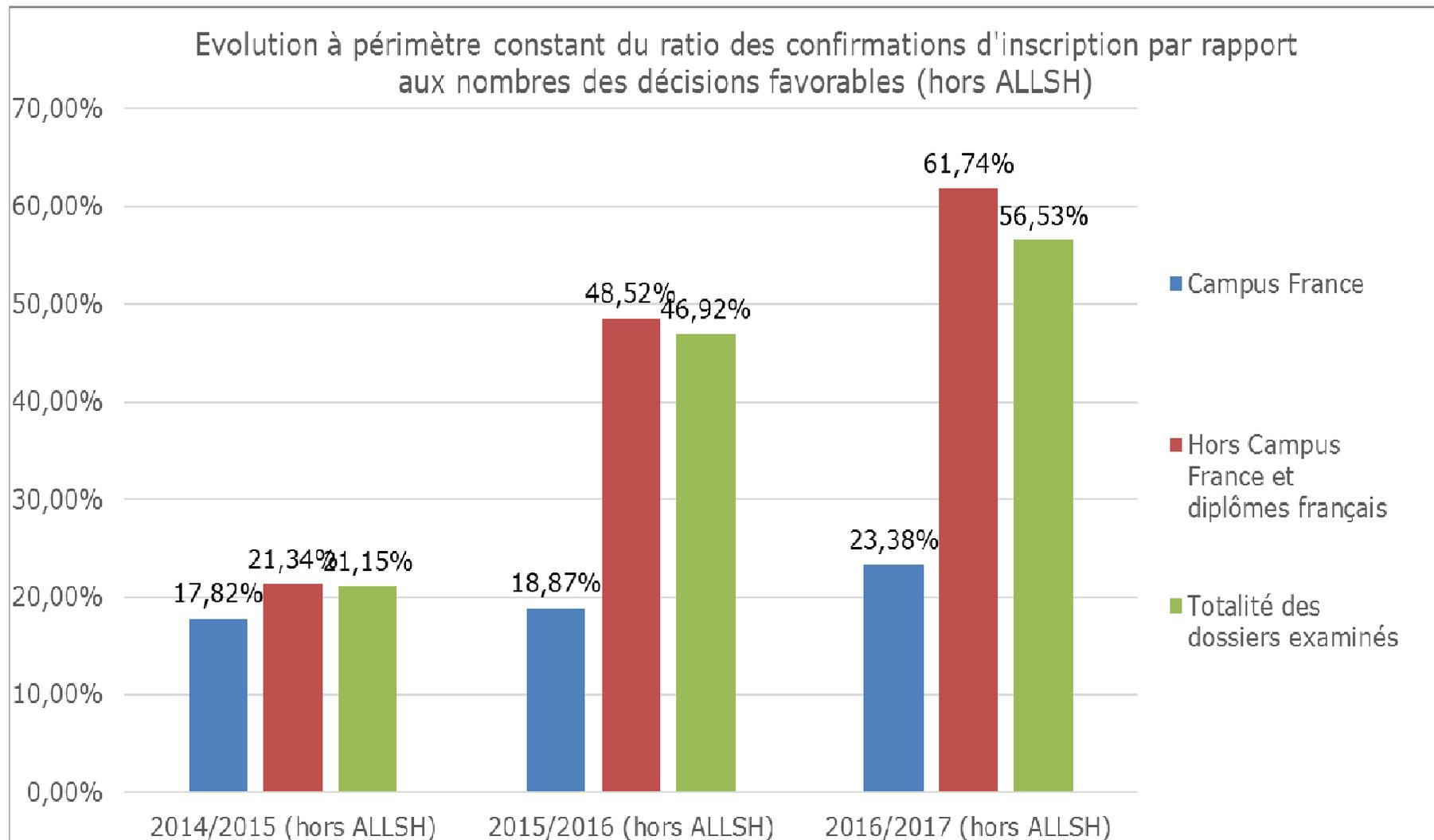
Bilan global au niveau d'AMU



Bilan global évolution à périmètre constant

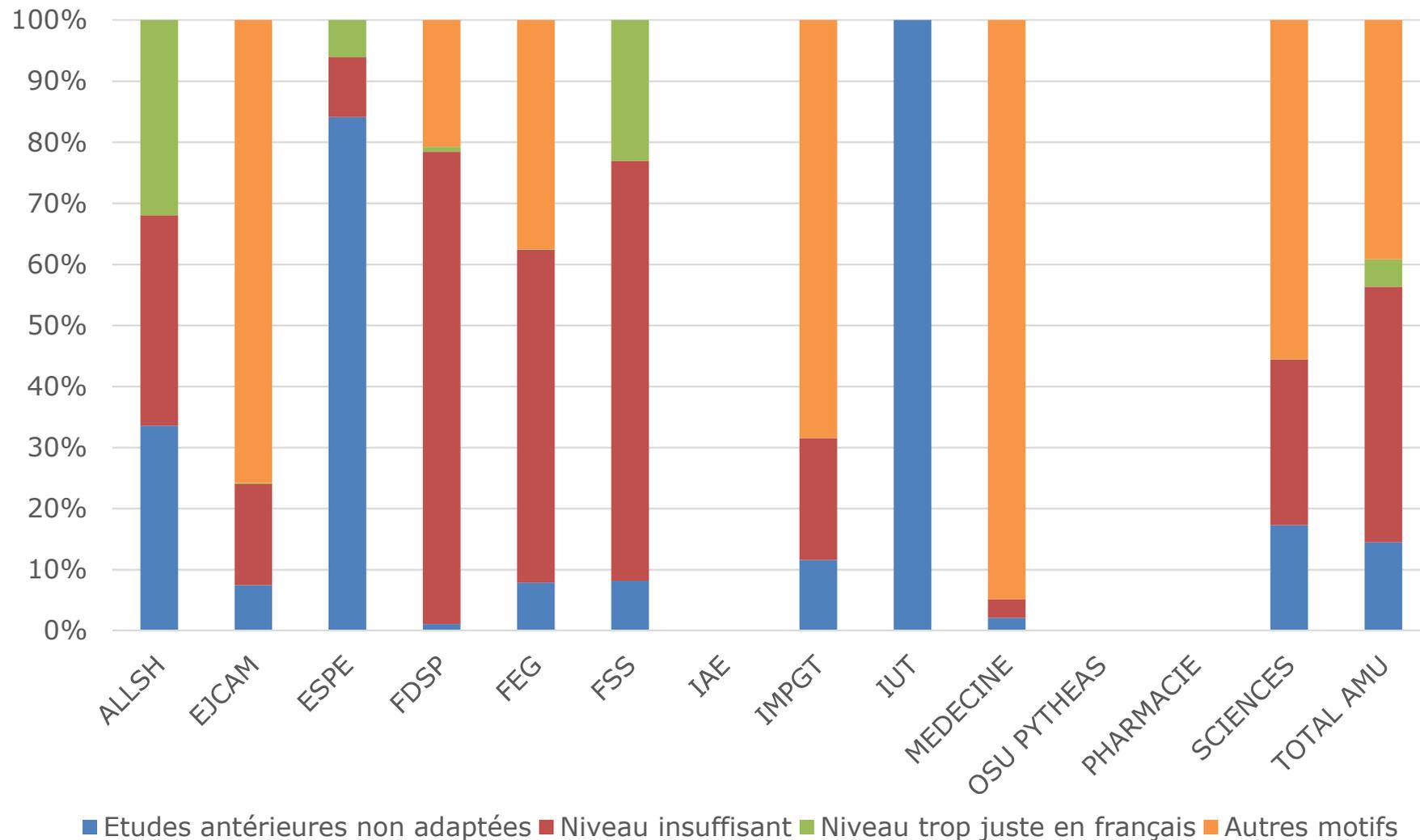


Bilan global évolution à périmètre constant



Bilan global évolution au niveau d'AMU

Répartition des refus d'inscription par motifs



Demandses de réorientations

Composante	Demandses de réorientations (avec % d'évolution par rapport à 2015/2016)								
	Entre mentions de Licence			PACES			Elèves de CPGE		
	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables
ALLSH	1 014		502	5		2	79		79
FDSP	42	13,51%	34	12	-7,69%	12	0		0
FEG	0	-100,00%	0	0	-100,00%	0	32	-42,86%	26
FSS	38	442,86%	33	19	5,56%	17	3	-50,00%	3

Demandes de réorientations

Composante	Demandes de réorientations (avec % d'évolution par rapport à 2015/2016)								
	Entre mentions de Licence			PACES			Elèves de CPGE		
	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables
IMPGT	83	40,68%	40	0		0	9	125,00%	9
IUT	0	-100,00%	0	2		2	5	-54,55%	3
MEDECINE	0		0	0	-100,00%	0	0		0
SCIENCES	3		3	207	8,38%	207	295	89,10%	295

Demandes de réorientations

Composante	Demandes de réorientations					
	Entre mentions de master, not. passage intermentions du M1 au M2		Dans un niveau inférieur		Autres	
	Nb dossiers examinés	Nb décisions favorables	Nb dossiers examinés	Nb décisions favorables	Nb dossiers examinés	Nb décisions favorables
ALLSH	465	172	337	119	0	0
EJCAM	74	36	0	0	0	0
ESPE	8	5	0	0	0	0
FDSP	NR	NR	55	55	0	0
FEG	NR	53	NR	96	0	0

Demandes de réorientations

Composante	Demandes de réorientations					
	Entre mentions de master, not. passage intermentions du M1 au M2		Dans un niveau inférieur		Autres	
	Nb dossiers examinés	Nb décisions favorables	Nb dossiers examinés	Nb décisions favorables	Nb dossiers examinés	Nb décisions favorables
FSS	4	2	4	3	3	2
IMPGT	155	90	89	60	0	0
IUT	0	0	0	0	8	5
MEDECINE	50	50	0	0	0	0
SCIENCES	0	0	369	369	0	0

Demandes d'inscription en M1 : domaines non compatibles ou titulaires de LP

Composante	Demandes d'inscription en M1 (avec évolution par rapport à 2015/2016)											
	Titulaires de licence dans un domaine non strictement compatible						Titulaires de Licences Professionnelles					
	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables		Ratio favorables / examinés		Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables		Ratio favorables / examinés	
ALLSH	424		147		34,67%		105		33		31,43%	
EJCAM	215	(118)	126	(50)	58,60%	(42,37%)	48	(34)	22	(24)	45,83%	(70,59%)
ESPE	547	(450)	60	(66)	10,97%	(14,67%)	122	(180)	53	(156)	43,44%	(86,67%)
FDSP	0		0				84	(42)	46	(14)	54,76%	(33,33%)
FEG	5 328	(2932)	891	(522)	16,72%	(17,80%)	507	(430)	55	(61)	10,85%	(14,19%)
FSS	0	(13)	0	(5)		(38,46%)	1	(7)	0	(1)	0,00%	(14,29%)

Demandses d'inscription en M1 : domaines non compatibles ou titulaires de LP

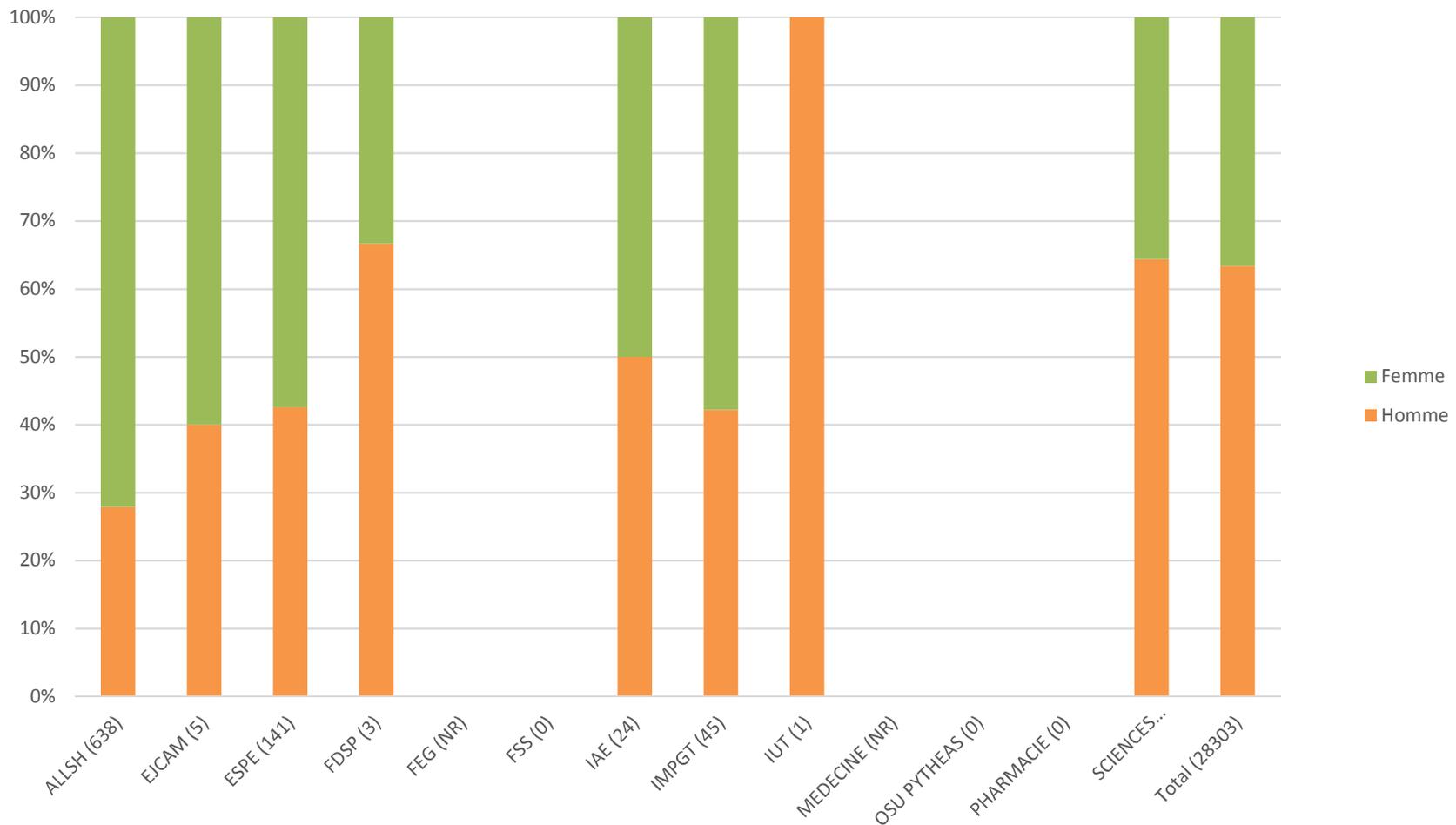
Composante	Demandes d'inscription en M1 (avec évolution par rapport à 2015/2016)											
	Titulaires de licence dans un domaine non strictement compatible					Titulaires de Licences Professionnelles						
	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables		Ratio favorables / examinés	Nb dossiers examinés		Nb décisions favorables		Ratio favorables / examinés		
IAE	134	(119)	134	(119)	100,00%	(100,00%)	5	(14)	5	(14)	100,00%	(100,00%)
IMPGT	182	(152)	101	(89)	55,49%	(58,55%)	45	(24)	23	(17)	51,11%	(70,83%)
MEDECINE	347	(394)	46	(41)	13,26%	(10,41%)	138	(5)	17	(2)	12,32%	(40,00%)
PHARMACIE	0	(104)	0	(18)		(17,31%)	0	(42)	0	(9)		(21,43%)
SCIENCES	2 285	(4210)	1 033	(1444)	45,21%	(34,30%)	522	(NR)	86		16,48%	

Candidatures en formations sélectives

Composante	Demandes d'inscription en formations sélectives									
	En Licence Professionnelle			En DUT			Autres formations			
	Nombre de dossiers examinés	Nombre de décisions favorables	Ratio examinés/admis	Nombre de dossiers examinés	Nombre de décisions favorables	Ratio examinés/admis	Nombre de dossiers examinés	Nombre de décisions favorables	Ratio examinés/admis	Nature de la formation
ALLSH	306	88	28,76%							
FDSP	202	125	61,88%	0	0		631	204	32,33%	M2
FEG	1 700	209	12,29%	0	0		4 573	898	19,64%	L3 "Gestion" et M2 (hors "Economie appliquée" et "RH")
FSS	21	18	85,71%	0	0		0	0		
IMPGT	0	0		0	0		932	473	50,75%	M2 et M1 "MPESS"
IUT	19	17	89,47%	40	34	85,00%	3	3	100,00%	DESU
SCIENCES	989	357	36,10%	0	0					

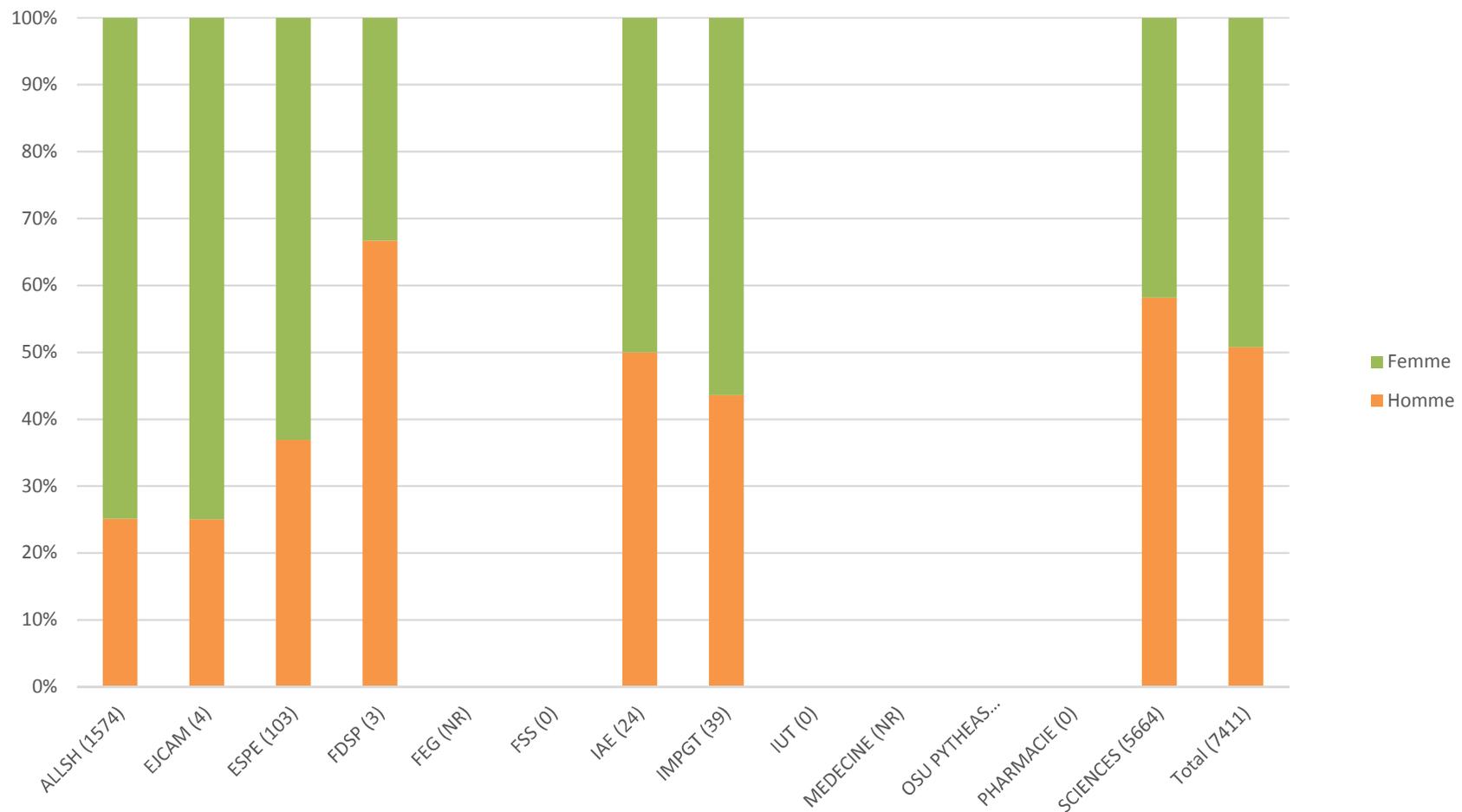
Bilan VAPP

Répartition homme/femme par rapport au nombre de dossiers de demandes de dispenses de diplômes déposés



Bilan VAPP

Répartition homme/femme par rapport au nombre de dispenses de diplômes accordées



Perspectives

Nécessité de modifier le guide AMU des Commissions Pédagogiques pour la rentrée 2017 avec la nouvelle organisation du cursus conduisant au diplôme national de master qui :

- Impose le droit à la poursuite d'études en master pour les titulaires du diplôme licence,
- Dispose que le cursus de master de 4 semestres repose sur un processus de recrutement à l'entrée sauf, à titre transitoire, pour :

 La psychologie,

 Le droit.

Mission Culture - Festival d'Aix

BILAN MORAL ET FINANCIER 2016



Opéra ON

Partenariat **AMU-Festival d'Aix** :

- Convention-cadre signée en janvier 2016
- Convention d'application pour 2016
- Validation d'un apport de 10 700 € par le FSDIE

Programme **Opéra ON** créé par le Festival en 2013 pour les -30 ans :

- Soirées à l'opéra
- Apéros-Opéra
- Visites des ateliers de Venelles
- Projections
- Interventions en classe
- Concours vidéo

Pratique artistique : ateliers de pratique vocale – J. Alcaraz

- 12 ateliers programmés à Aix et à Marseille



Opéra ON

Fréquentation en 2015-2016

372 JEUNES | ÂGE MOYEN : 28 ANS

22 ACTIONS DE SENSIBILISATION

70 % DE NOUVEAUX INSCRITS

300 PLACES | 3 SOIRÉES

109 PLACES ACHETÉES HORS PARCOURS

Soirées à l'opéra

EN 2016, TARIF JEUNE ABAISSÉ DE 15 € à 9 €
SUR DES PLACES À 120 € AU LIEU DE 90 €

- 300 places à 120 € vendues à **9 €** pour tous les inscrits à Opéra ON, sur 3 soirées du Festival en juillet : *Pelléas et Mélisande*, *Il Trionfo del Tempo* & *Così fan Tutte*
- Représentation suivie d'un temps d'échange convivial
- - **5 €** de réduction supplémentaire pour les porteurs de la Carte Culture > un tarif exceptionnel de 4 € sur des places à 120 €
- **Remboursement** du différentiel de billetterie par la Mission Culture
- Plus de **50 places** vendues au tarif Carte Culture en 2016

Pelléas et Mélisande

7 juillet 2016 à 19h30

Grand Théâtre de Provence

Nombre de participants : 80

Il Trionfo del Tempo

9 juillet 2016 à 22h

Théâtre de l'Archevêché

Nombre de participants : 100

Così fan tutte

13 juillet 2016 à 21h30

Théâtre de l'Archevêché

Nombre de participants : 120

Apéros-Opéra

Présentation des œuvres par Alain Perroux, conseiller artistique du Festival et en partenariat avec les structures culturelles du territoire

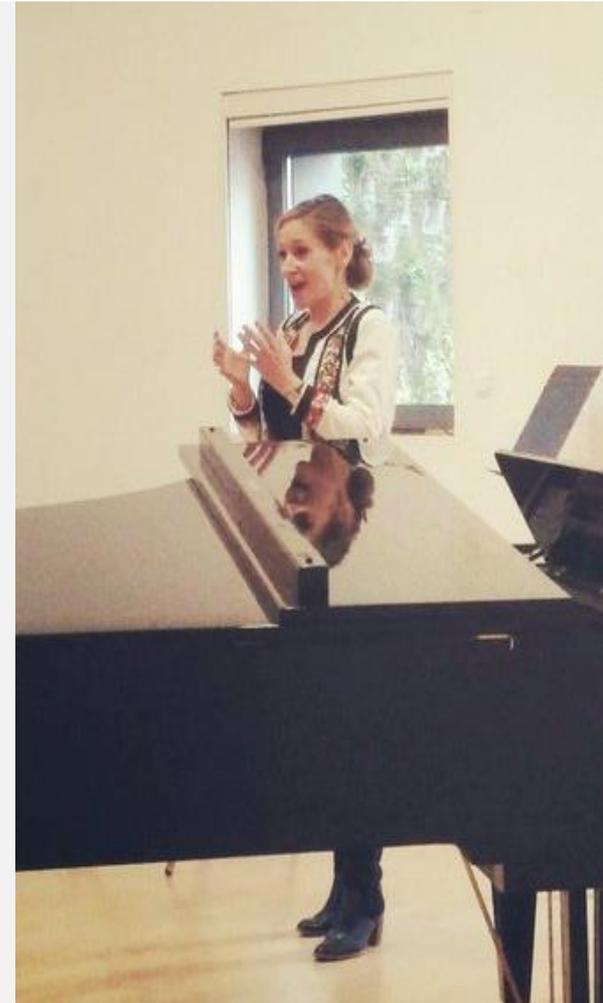
Apéro-Opéra #1 | *Pelléas et Mélisande* avec la c^{ie} d'entraînement du Théâtre des Ateliers
17 décembre 2015 à 19h | Théâtre des Ateliers | Nombre de participants : 40

Apéro-Opéra #2 | *Così fan tutte* avec le metteur en scène Christophe Honoré
18 janvier 2016 à 19h30 | Théâtre de l'Archevêché | Nombre de participants : 100

Apéro-Opéra #3 | *Il Trionfo del tempo e del disinganno*
22 mars 2016 à 19h | Musée Granet | Nombre de participants : 70

Apéro-Opéra #4 | Rencontre avec Sabine Devieille
1er juin 2016 à 19h30 | Grand Théâtre de Provence | Nombre de participants : 70

- ⇒ Rencontre autour des œuvres programmées en 2016, en contact direct avec des artistes de renom et avec les équipes du Festival
- ⇒ 4 lieux différents et des angles disciplinaires variés, pour ancrer la programmation dans les espaces culturels territoriaux



Visites, Projections

Visite des ateliers du Festival d'Aix

21 avril à 13h30 | Ateliers de Venelles

Nombre de participants : 15

Visite du Théâtre de l'Archevêché

24 mars à 15h30 | Théâtre de l'Archevêché

Nombre de participants : 10

Projection d'*Œdipe Roi* de Pier Paolo Pasolini

16 mars 2016 à 20h | Institut de l'Image

Nombre de participants : 40

Projection d'*After Life* de Irokazu Koreeda

7 juin 2016 à 19h | Institut de l'Image

Nombre de participants : 15



Interventions

Interventions pédagogiques sur les campus :

- Une dizaine de partenariats avec différentes **unités d'enseignement**
- Environ **800 étudiants** sensibilisés directement en cours ou hors-les-murs
- Sensibilisation accrue sur les campus **marseillais**



Concours vidéo

Concours de création de *teasers* pour l'opéra *Così fan tutte* de Mozart

Jury présidé par **Christophe Honoré**, metteur en scène de la production 2016
Partenariat avec L'Alhambra, l'Institut de l'Image et les cinémas d'Aix et de Plan de Campagne

Prix : dotation de **1 000 € et projection du film** lauréat avant chaque projection en plein air du Festival (30 lieux en région PACA)

Au sein d'AMU :

- Relais du concours par la Mission Culture
- Intervention de Christophe Honoré au département SATIS (L3, M1, M2)
- Intervention de Christophe Honoré au 2^e apéro-opéra
- Sollicitation des formations AMU : département Cinéma, SATIS, Licence Information et Communication, DEUST Théâtre, ERAC...

Ateliers de pratique vocale

12 ATELIERS DE JANVIER À MAI 2016
À DESTINATION DES ÉTUDIANTS AMU
TITULAIRES DE LA CARTE CULTURE

25 PARTICIPANTS PAR ATELIER

Accueillis à Marseille par le campus Saint-Charles et
à Aix par le théâtre des Ateliers

Ateliers gratuits et réguliers confiés à Jeanne
Alcaraz, chanteuse et chef de chœur

Balades thématiques à travers le répertoire vocal
et les œuvres de l'édition 2016 du Festival

Encouragement de la **pratique artistique** des
étudiants

Développement des **capacités créatives** et
expressives et du travail collectif



Ateliers de pratique vocale

Contenu

- Découverte d'œuvres proposées dans le parcours Opéra ON : écoute, mise en espace, échange
- Aller-retours thématiques entre musiques traditionnelles et savantes
- Jeux d'improvisation et de création en collectif

Application : 12 ateliers de 2 heures

- 1 module thématique de 4 ateliers à Aix-en-Provence
- 1 module thématique de 4 ateliers à Marseille
- 3 ateliers *one shot* dans le cadre des Journées des Arts AMU

Dont 1 atelier annulé en raison des grèves

- 1 atelier synthèse pendant Aix-en-juin

⇒ Parcours répondant à une forte demande existante, adapté à chaque public, centré sur la créativité et la musique vivante



Verbatim

« C'était mon premier opéra et j'ai trouvé la représentation impressionnante surtout les décors qui ressemblaient au théâtre que j'apprécie beaucoup. Merci encore pour cette opportunité et j'espère que vous continuerez. » - Lucie Fadous

« Superbe rencontre avec Sabine Devieille !
Beaucoup d'émotions 😊 Merci!! » - Manon Francone

« J'ai été éblouie par le travail, les locaux, la multitude de choses à faire et dans mon cas, à découvrir. »
- Mégane Pignol

« Je tiens à remercier toute l'équipe organisatrice et en particulier notre coach musicale qui sait transmettre sa belle énergie au groupe. J'ai pris du plaisir à participer à ces ateliers ! » - Laure Thierry de Ville d'Avray



Constats

Une participation **toujours croissante**

- Taux de renouvellement (70 %) fort et constant
- Demande supérieure à l'offre, report sur les places Jeunes
- Relation directe et pérenne avec les étudiants
- Haute fréquentation des événements sur toute l'année
- Retours positifs des étudiants
- Intérêt d'inclure les publics jusqu'à 30 ans
- Communication spécifique relayée par la Mission Culture



Bilan budgétaire

Budget 2016 - FESTIVAL D'AIX - AMU

	<i>Prévisionnel</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Financements AMU</i>	<i>Commentaire</i>
OPERA ON	50 300 €	60 100 €	6 500 €	
Ateliers de découverte de l'opéra	13 000 €	8 300,0 €		
Apéro opéra, organisation des projections, encadrements des visites des ateliers du Festival et du Plateau de l'Archevêché, soirées à l'opéra (Buffets, équipe service et accueil)				
Fonctionnement Opéra ON (communication / personnel)	13 000 €	18 500,0 €		
Billetterie OPERA ON - dépenses festival	24 300 €	33 300 €		
Così fan tutte (120 places / cat 3 / valeur : 120€ / prix de vente: 9€)	9 720 €	13 320 €		tarif initial des places 90€ au lieu de 120€
Il Trionfo del tempo (100 places / cat 3 / valeur : 120€ / prix de vente: 9€)	8 100 €	11 100 €		
Pelléas et Mélisande (80 places / cat 3 / valeur : 120€ / prix de vente: 9€)	6 480 €	8 880 €		Plus 109 places vendues en tarifs Jeunes / Hors contingent Opéra on
Ateliers de pratique artistique	4 200 €	4 180 €	4 200 €	
Ateliers chants (12 ateliers chants, hors location de locaux et de piano)	4 200,00 €	4 180 €	4 200,0 €	11 Ateliers au lieu de 12 1 atelier annulé (mais intervenant rémunéré cause délai annulation)

Perspectives

Une **montée en puissance** pour 2017

➤ OPERA ON - Accessibilité

500 places à 120€ (9€/4€) sur des 4 des productions 2017 :

- *Carmen* de G. Bizet (GrandThéâtre de Provence)
- *Don Giovanni* de W. A. Mozart (Théâtre de l'Archevêché)
- *The Rake's Progress* d'I. Stravinski (Théâtre de l'Archevêché)
- *L'Erismena* de F. Cavalli (Théâtre du Jeu de Paume)

Rappel : 180 places en 2014, 300 places en 2016

➤ Activités préparatoires

- 6 apéro opéras
- 2 projections avec l'Institut de l'Image
- Prolongement des visites de Venelles

➤ Pratique artistique

- Augmentation du nombre d'ateliers vocaux et multiplication des lieux d'accueil
- Ouverture d'une pratique sur un autre campus de Marseille
- Croisement avec les pratiques chorales ou vocales déjà installées dans les formations AMU
- Préfiguration de la programmation 2018, avec l'opéra participatif *Orfeo et Majnun*



Réussite aux diplômes universitaires : les résultats ne sont toujours pas là !

Malgré les différents plans lancés par les différents ministères depuis 2008, dont le Plan Réussite en Licence de Valérie Pécresse, les résultats ne sont pas au rendez-vous.

En effet, selon les chiffres publiés sur le site du ministère dans la note flash n°15 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires » <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid30617/notes-flash.html>, la génération inscrite pour la première fois à l'université en 2012-2013, avec un taux d'obtention de la licence en trois ans de 27,5 %, ne réussit pas mieux que les précédentes (entre 26,6 % et 27,8 % depuis cinq ans).

Avec 22,5% de réussite de la licence en 3 ans (stable par rapport à l'année précédente), l'université Aix-Marseille se situe en queue de peloton (60^{ème} position sur 76 établissements)¹.

Face à ce constat – qui n'est pas dramatique parce qu'il ne remplit pas les critères d'évaluation de l'HCERES et son injonction de réussite, mais parce que notre mission est de donner aux étudiants tous les moyens de réussir – les syndicats de la FSU demandent que les moyens attribués aux universités soient enfin portés à la hauteur de leurs besoins en formation.

Pour accueillir dignement et faire réussir les milliers de bacheliers supplémentaires chaque année, il importe d'adapter les pratiques universitaires mais surtout d'augmenter les moyens humains. L'approche par compétences ou l'enseignement à distance, présentés comme seules solutions, ne sont que des pis-aller qui réduiront peut-être le coût de formation mais accroîtront les inégalités entre étudiants comme cela a été montré dans les pays francophones qui s'y sont essayés. Pour les syndicats de la FSU de l'université, relever le défi de la massification à l'université ne peut pas se faire à moyens constants, et *a fortiori* avec une enveloppe budgétaire en baisse.

À l'université Aix-Marseille, face à la survalorisation des fonctions de gestion par des procédures de plus en plus contraignantes, face à la suppression des emplois au bénéfice de primes, les syndicats de la FSU se positionnent clairement pour une politique et des stratégies de maintien de tous les emplois statutaires pour répondre aux besoins en enseignants et BIATS sur des fonctions de support aux enseignements (techniciens, secrétaires, etc.) : elle refuse une bureaucratie galopante et donne priorité à l'emploi statutaire pour un service public de qualité.

Les élu-es des syndicats de la FSU resteront vigilants pour que les conditions de formation, non seulement ne se dégradent pas, mais permettent réellement la réussite du plus grand nombre.

¹ A noter que Strasbourg ne fait pas beaucoup mieux (54^e rang) et que l'on trouve en tête des universités de « petite » taille. Quand on disait que le gigantisme n'était pas gage de qualité... !